

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les Fonds et les titres offerts aux termes de la présente notice annuelle ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, et ils ne sont vendus aux États-Unis qu'en vertu de dispenses d'inscription.

Fonds Russell

Notice annuelle datée du 29 juin 2011 des Fonds suivants :

Portefeuilles LifePoints Russell

Portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell	Séries de parts A, B, F, F-5, I-5
Portefeuille équilibré LifePoints Russell	A, B, F, F-6, I-6
Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell	A, B, F, F-7, I-7
Portefeuille de croissance à long terme LifePoints Russell	A, B, F
Portefeuille tout actions LifePoints Russell	A, B, F

Catégories portefeuilles LifePoints Russell *

Catégorie portefeuille équilibré LifePoints Russell	Séries d'actions B, F, F-6, I-6
Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell	B, F, F-7, I-7
Catégorie portefeuille de croissance à long terme LifePoints Russell	B, F
Catégorie portefeuille tout actions LifePoints Russell	B, F

Groupe de Fonds Russell

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell	Séries de parts A, B
Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell	A, B
Fonds d'investissement d'actions américaines Russell	A, B
Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell	A, B
Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell	A, B

Programme d'investissement Russell Souverain

Fonds à revenu fixe Russell	Séries de parts A, B, E, F, O
Fonds à revenu fixe Plus Russell	A, B, E, F, O
Fonds de dividendes canadien Russell	A, B, E, F, O
Fonds d'actions canadiennes Russell	A, B, E, F, O
Fonds de petites sociétés Russell	A, B, E, F, O
Fonds d'actions américaines Russell	A, B, E, F, O
Fonds d'actions outre-mer Russell	A, B, E, F, O
Fonds d'actions mondiales Russell	A, B, E, F, O
Fonds d'actions marchés émergents Russell	A, B, E, F, O
Fonds du marché monétaire Russell	A, B, E, F, O
Portefeuille essentiel de retraite Russell	B, E, E-5, E-6, E-7, F, F-5, F-6, F-7, I-5, I-6, I-7, O
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	E-5, E-7, F-5, F-7, I-5, I-7, OS
Portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell	B, E, E-5, E-6, E-7, F, F-5, F-6, F-7, I-5, I-6, I-7, O

Catégories d'investissement Russell Souverain*

Catégorie gestion du rendement Russell	Séries d'actions B, E, E-3, E-5, F, F-3, F-5, I-3, I-5, série B couverte en dollars US, série F couverte en dollars US,
--	---

	série I-5 couverte en dollars US **
Catégorie fonds de dividendes canadien Russell	B, E, F
Catégorie fonds d'actions canadiennes Russell	B, E, F
Catégorie fonds de petites sociétés Russell	B, E, F
Catégorie fonds d'actions américaines Russell	B, E, F
Catégorie fonds d'actions outre-mer Russell	B, E, F
Catégorie fonds d'actions mondiales Russell	B, E, F
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Russell	B, E, F
Catégorie fonds du marché monétaire Russell	B, E, F
Catégorie portefeuille essentiel de retraite Russell	B, E, E-5, E-6, E-7, F, F-5, F-6, F-7, I-5, I-6, I-7
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	B, E, E-5, E-7, F, F-5, F-7, I-5, I-7
Catégorie portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell	B, E, E-5, E-6, E-7, F, F-5, F-6, F-7, I-5, I-6, I-7

* Les Catégories portefeuilles LifePoints Russell et les Catégories d'investissement Russell Souverain sont des catégories d'actions de Catégorie de société Investissements Russell Inc.

** Le mot « couverte » ne figurait pas auparavant dans le nom des séries couvertes en dollars US.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
DESCRIPTION DES TITRES OFFERTS PAR LES FONDS	3
Description des actions offertes par les Fonds société.....	4
Description des parts offertes par les Fonds fiduciaires	7
Attributs communs à tous les titres.....	7
CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE.....	9
ÉVALUATION DES TITRES EN PORTEFEUILLE	9
ACHAT, RACHAT ET SUBSTITUTION DES TITRES DES FONDS	12
Achat des titres des Fonds.....	14
Rachat des titres des Fonds	17
Remplacement des titres d'un Fonds	19
Opérations à court terme.....	22
Frais de gestion réduits	23
INCIDENCES FISCALES	23
Imposition des Fonds	24
Imposition des porteurs de titres	27
Admissibilité aux fins de placement.....	31
GESTION DES FONDS.....	31
Gestionnaire	31
Administrateurs et dirigeants de la Société.....	34
Gestionnaire de portefeuille et sous-conseillers	35
Ententes de courtage	44
Fiduciaire	45
Dépositaire	45
Placeur principal	45
Auditeur	45
Agent chargé de la tenue des registres.....	45
ADMINISTRATION DES FONDS	46
Fonds société.....	46
Fonds fiduciaires.....	48

TABLE DES MATIÈRES
(suite)

	Page
Restrictions de placement	51
CONFLITS D'INTÉRÊTS	53
Principaux porteurs de titres	53
Entités membres du groupe.....	70
Restrictions applicables aux OPC gérés par un courtier.....	70
Surveillance des Fonds	71
Prêt de titres	74
Vote par procuration	76
Contrats importants.....	77
PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES	78
CONSENTEMENT DE L' AUDITEUR.....	79
ATTESTATIONS.....	83

INTRODUCTION

La présente notice annuelle contient des renseignements sur tous les Fonds Russell et vise à compléter les renseignements contenus dans le prospectus simplifié.

Dans la présente notice annuelle, les termes suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« *actionnaire* » désigne une personne qui investit dans un Fonds société;

« *Catégorie portefeuille LifePoints Russell* » désigne n'importe lequel des Fonds énumérés sur la page couverture des présentes sous le titre Catégories portefeuilles LifePoints Russell;

« *Catégories d'investissement Russell Souverain* » désigne les Fonds énumérés sur la page couverture des présentes sous le titre Catégories d'investissement Russell Souverain;

« *client institutionnel* » désigne un gros investisseur institutionnel ou un autre gros client que nous pouvons accepter à l'occasion, qui négocie et nous verse des honoraires distincts directement et qui achète ses titres directement par notre intermédiaire, à titre de courtier;

« *Fonds* » désigne les organismes de placement collectif (« OPC ») gérés par Russell qui sont décrits dans la présente notice annuelle. Les Fonds sont énumérés sur la page couverture des présentes;

« *Fonds fiduciaire* » désigne un Fonds qui a été créé sous la forme d'une fiducie. Il s'agit des Fonds faisant partie des Portefeuilles LifePoints Russell, du Groupe de Fonds Russell et du Programme d'investissement Russell Souverain. Le nom des Fonds fiduciaires ne comporte pas le mot « catégorie », et ces Fonds offrent des titres qui sont des parts (et non des actions);

« *Fonds LifePoints Russell* » désigne n'importe lequel des Fonds énumérés sur la page couverture des présentes sous les titres Portefeuilles LifePoints Russell ou Catégories portefeuilles LifePoints Russell;

« *Fonds Russell Souverain* » désigne n'importe lequel des Fonds énumérés sur la page couverture des présentes sous les titres Programme d'investissement Russell Souverain ou Catégories d'investissement Russell Souverain;

« *Fonds société* » désigne tout Fonds qui constitue une catégorie d'actions de la Société. Il s'agit, à l'heure actuelle, des Catégories portefeuilles LifePoints Russell et des Catégories d'investissement Russell Souverain. Le nom des Fonds société comporte le mot « catégorie », et ces Fonds offrent des titres qui sont des actions (et non des parts);

« *jour ouvrable* » désigne chaque jour où il y a une séance de négociation régulière à la Bourse de Toronto;

« *fonds sous-jacent* » désigne un Fonds dont certains des titres sont détenus par un autre Fonds, ou dont le rendement est lié à celui d'un autre Fonds du fait de la stratégie de placement de ce dernier;

« *Groupe de Fonds Russell* » désigne les Fonds énumérés sur la page couverture des présentes sous le titre Groupe de Fonds Russell;

« *nous* », « *notre* », « *nos* » et « *Russell* » renvoient à Investissements Russell Canada Limitée, le gestionnaire de chaque Fonds;

« *organisme de placement collectif* » ou « *OPC* » désigne de façon générale les OPC et non un OPC que nous gérons;

« *Portefeuille LifePoints Russell* » désigne n'importe lequel des Fonds énumérés sur la page couverture des présentes sous le titre Portefeuilles LifePoints Russell;

« *Portefeuille Russell Souverain* » désigne le Portefeuille essentiel de retraite Russell, la Catégorie portefeuille essentiel de retraite Russell, le Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell, la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell, le Portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell ou la catégorie portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell;

« *porteur de parts* » désigne une personne qui investit dans un Fonds fiduciaire;

« *porteur de titres* » désigne une personne qui investit dans un Fonds;

« *Programme d'investissement Russell Souverain* » désigne les Fonds énumérés sur la page couverture des présentes sous le titre Programme d'investissement Russell Souverain;

« *prospectus simplifié* » désigne le prospectus simplifié portant la même date que la présente notice annuelle et offrant des titres de chaque Fonds;

« *régime enregistré* » désigne une fiducie régie par un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite, un régime de participation différée aux bénéficiaires, un régime enregistré d'épargne-invalidité, un régime enregistré d'épargne-études ou un compte d'épargne libre d'impôt, tous ces termes étant entendus au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada;

« *série assortie de distributions* » désigne une série de parts ou d'actions d'un Fonds qui rapporte des distributions mensuelles aux épargnants. Les séries assorties de distributions sont actuellement les séries E-3, E-5, E-6, E-7, F-3, F-5, F-6, F-7, I-3, I-5, I-6, I-7, OS et série I-5 couverte en dollars US;

« *série couverte en dollars US* » désigne individuellement ou collectivement les titres de la série B couverte en dollars US, de la série F couverte en dollars US et de la série I-5 couverte en dollars US;

« *Société* » désigne Catégorie de société Investissements Russell Inc.;

« *titres* » désigne les parts et les actions des Fonds qui sont offertes par les Fonds aux termes du prospectus simplifié. Chaque Fonds offre plus d'une série de ses titres. Vous trouverez une liste des séries offertes par chaque Fonds sur la page couverture des présentes;

« *titres assortis de frais de rachat* » désigne les titres assujettis à des frais de rachat s'ils sont rachetés. Les titres achetés selon l'option d'achat à frais réduits sont des titres assortis de frais de rachat pendant les trois années suivant leur achat, tandis que les titres achetés selon l'option à frais d'achat reportés en sont pendant les sept années suivant leur achat;

« *titres assortis d'honoraires* » désigne les titres des séries F, F-3, F-5, F-6, F-7 et de la série F couverte en dollars US;

« *titres échus* » désigne des titres d'un Fonds ayant été achetés selon l'option d'achat à frais réduits et détenus pendant au moins trois ans, ou achetés selon l'option à frais d'achat reportés et détenus pendant au moins sept ans;

« *vous* », « *votre* » et « *vos* » renvoient à la personne qui investit dans des titres d'un Fonds offert par le prospectus simplifié.

DESCRIPTION DES TITRES OFFERTS PAR LES FONDS

Tous les Fonds offerts aux termes du prospectus simplifié sont des Fonds société ou des Fonds fiduciaires.

Chaque Fonds société est une catégorie d'actions de la Société ayant son propre objectif de placement. Pour investir dans un Fonds société, vous achetez des actions de ce Fonds.

Chaque Fonds fiduciaire a été créé à titre de fiducie et comporte son propre objectif de placement. Pour investir dans un Fonds fiduciaire, vous achetez des parts de ce Fonds.

Chaque Fonds propose plus d'une série de ses titres. Les différences entre les séries sont décrites dans le prospectus simplifié. Se reporter à la page couverture de la présente notice annuelle pour la liste des séries offertes par chaque Fonds.

Certains Fonds société et Fonds fiduciaires ont des objectifs de placement identiques ou semblables. Par conséquent, vous avez le choix d'investir dans le Fonds société ou dans le Fonds fiduciaire équivalent, selon les incidences fiscales et les coûts qui conviennent à votre programme d'investissement. En règle générale, les Fonds société conviennent davantage lorsque vous investissez à l'extérieur d'un régime enregistré, et les Fonds fiduciaires conviennent davantage lorsque vous investissez dans le cadre d'un régime enregistré. Vous avez intérêt à consulter votre propre courtier ou conseiller pour connaître ces incidences fiscales. Se reporter à la rubrique « *Incidences fiscales* » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément à la législation des valeurs mobilières applicables, chaque Fonds a établi un document intitulé « Aperçu du fonds » à l'égard de chacune de ses séries de titres. Les Fonds ont demandé aux autorités canadiennes en valeurs mobilières s'ils pouvaient faire parvenir aux épargnants des Fonds l'Aperçu du fonds, plutôt que le prospectus simplifié des Fonds.

Description des actions offertes par les Fonds société

Dans le prospectus simplifié et dans la présente notice annuelle, Russell offre des actions d'organismes de placement collectif de catégories d'une seule société de placement à capital variable, soit Catégorie de société Investissements Russell Inc.

Chaque catégorie d'actions d'organismes de placement collectif de la Société comporte un objectif de placement distinct et, par conséquent, chaque catégorie est un organisme de placement collectif distinct. Chaque Fonds société offre plusieurs séries d'actions et le nombre d'actions pouvant être émises dans chaque série est illimité. Le texte qui suit décrit les droits rattachés aux catégories d'actions d'organismes de placement collectif.

Droits aux dividendes et distributions

Le conseil d'administration de la Société décide du moment où sont versés des dividendes. Les dividendes versés par la Société par le passé ne sont pas garants des versements de dividendes futurs. Plusieurs facteurs déterminent les dividendes que doit verser la Société, notamment les substitutions nettes, les gains réalisés et non réalisés, ainsi que les distributions tirées des placements sous-jacents.

La politique de la Société en matière de distributions consiste à verser annuellement les dividendes nécessaires pour que la Société soit remboursée de tout impôt remboursable. En règle générale, tout dividende annuel sur les gains en capital est versé dans les 60 jours suivant le 30 juin, et tout autre dividende annuel donnant à la Société le droit au remboursement d'impôts est versé au plus tard le 30 juin. La Société ne souscrit pas à une politique de versement périodique de dividendes, sauf pour ce qui concerne la Catégorie fonds de dividendes canadien Russell. Pour cette catégorie, la Société entend verser des dividendes trimestriels correspondant aux dividendes reçus au titre des placements de cette Catégorie depuis le versement, par la Société, du dernier dividende trimestriel. Le conseil d'administration de la Société est habilité à verser des dividendes sur les actions de toute catégorie ou de toute série, à concurrence de tout montant qu'il estime approprié dans les circonstances. La Société peut modifier les politiques en matière de distributions décrites ci-dessus ou en dévier à tout moment à l'égard de toute catégorie ou série d'actions. Pour les titres d'une série couverte en dollars US de la Catégorie gestion du rendement Russell, les dividendes seront payés aux épargnants de cette série couverte en dollars US à hauteur d'un montant correspondant à la quote-part du dividende en dollars canadiens déclaré payable à l'égard de cette série converti en dollars américains, au taux de change en vigueur à la date de la déclaration du dividende.

Certains Fonds société proposent une ou plusieurs séries d'actions à l'égard desquelles la Société s'attend à faire des distributions mensuelles. On s'attend à ce que chaque montant mensuel payé par la Société à l'égard de ces séries soit réputé un remboursement de capital plutôt qu'un dividende. Dans l'éventualité où un montant mensuel ne peut être payé par la Société pour une série d'un Fonds société à titre de remboursement de capital, le montant mensuel de ce Fonds société peut comporter des gains en capital ou un revenu plutôt qu'un remboursement de capital. Le montant mensuel payé par la Société à l'égard de ces séries peut être modifié à tout moment. Aucune garantie n'est donnée quant à la date des distributions à l'égard de ces séries et la Société

n'est pas responsable des frais qu'un actionnaire pourrait engager du fait la Société n'a pas versé de distribution mensuelle à une date donnée.

Droits de substitution

Tel qu'il est décrit ci-dessous, on peut, dans certaines circonstances, substituer à chaque série d'actions une série différente d'actions. Cette opération est parfois désignée une « conversion » d'actions.

Toutes les séries d'actions (sauf les séries couvertes en dollars US) peuvent être converties, au gré de l'actionnaire, en une autre série du même Fonds société ou en une série d'un autre Fonds société, à la valeur liquidative par action de la série applicable. Pour ce faire, l'actionnaire doit suivre la procédure énoncée dans le prospectus simplifié et doit respecter les exigences d'admissibilité relatives aux actions de la série applicable de la manière précisée dans le prospectus simplifié. Une série couverte en dollars US ne peut être convertie qu'en une autre série couverte en dollars US.

Les actions d'une série donnée détenues par un actionnaire peuvent être converties par la Société, à son gré, en actions d'une autre série, dans les circonstances énoncées dans le prospectus simplifié, notamment lorsque l'actionnaire manque aux exigences d'admissibilité relatives à la détention d'actions de la série, comme la valeur minimale à détenir, ou que le courtier de l'actionnaire n'offre pas ou ne peut pas offrir la série.

Droits de liquidation

En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, tous les Fonds société ont le droit de participer dans le reliquat des biens de la Société compte tenu de la valeur liquidative relative de chaque Fonds société. En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, si les sommes payables à l'égard d'un remboursement de capital relativement à une série d'actions donnée ne sont pas payées intégralement, les actions de toutes les séries d'un Fonds société participent proportionnellement à un remboursement de capital en fonction de la valeur liquidative relative de chaque série du Fonds société.

Droits de vote

Les actionnaires des Fonds société n'ont aucun droit de vote, sauf dans les cas prévus par la Loi canadienne sur les sociétés par actions (la « LCSA ») ou la législation canadienne en valeurs mobilières. Si les actionnaires d'un Fonds société ont le droit de voter, ils ont un droit de vote par action qu'ils détiennent.

Aux termes de la LCSA, les actionnaires d'un Fonds société, ou d'une série d'un Fonds société, ont le droit de voter sur toute proposition tendant à :

- étendre, modifier ou supprimer les droits, privilèges, restrictions ou conditions dont sont assorties les actions du Fonds société, notamment : (i) en supprimant ou modifiant, de manière préjudiciable, le droit aux dividendes accumulés ou cumulatifs, (ii) en étendant, supprimant ou modifiant, de manière préjudiciable, les droits de rachat, (iii) en réduisant ou supprimant une préférence en matière de dividende ou de liquidation, ou (iv) en

étendant, supprimant ou modifiant, de manière préjudiciable, les privilèges de conversion, options, droits de vote, de transfert, de préemption ou d'acquisition de valeurs mobilières ou des dispositions en matière de fonds d'amortissement

- accroître les droits ou privilèges des actions d'un autre Fonds société conférant des droits ou des privilèges égaux ou supérieurs à ceux du Fonds société
- rendre égales ou supérieures aux actions du Fonds société les actions d'un autre Fonds société conférant des droits ou des privilèges inférieurs
- faire échanger la totalité ou une partie des actions d'un autre Fonds société contre celles du Fonds société ou créer un droit à cette fin
- apporter des restrictions à l'émission, au transfert ou à la propriété des actions du Fonds société ou encore modifier ou supprimer ces restrictions

Les actionnaires d'une série du Fonds société ne sont fondés à voter séparément des actionnaires des autres séries du Fonds société, sur toute question décrite ci-dessus, que sur les modifications visant la série (et non les autres séries du Fonds société).

Toutefois, aucun vote distinct des actionnaires d'un Fonds société ou d'une série de ce Fonds société n'est requis pour faire ce qui suit (et aucun droit à la dissidence n'en découle) :

- accroître le nombre maximal d'actions autorisées d'un Fonds société conférant des droits ou des privilèges égaux ou supérieurs à ceux des actions du Fonds société
- échanger, reclasser ou annuler la totalité ou une partie des actions d'un Fonds société
- créer un nouveau Fonds société conférant des droits égaux ou supérieurs à ceux des actions du Fonds société

Les actionnaires d'un Fonds société ne peuvent :

- voter à l'égard de l'élection des administrateurs de la Société ou de la nomination de l'auditeur de la Société
- voter à l'égard des modifications aux statuts constitutifs ou d'autres résolutions spéciales, sauf, comme il est décrit ci-dessus, si la LCSA ou la législation sur les valeurs mobilières du Canada l'exige
- convoquer une assemblée des actionnaires ou soumettre une proposition devant être examinée à l'assemblée annuelle des actionnaires

De plus, avant l'émission d'actions dans le cadre d'une série et en tout temps par la suite, lorsqu'aucune action de la série n'est en circulation, le conseil d'administration de la Société peut approuver toute modification de la série.

Actions comportant droit de vote spécial

La Société est également autorisée à émettre une catégorie d'actions comportant droit de vote spécial, lesquelles ne sont pas offertes aux termes du prospectus simplifié. Les porteurs des actions comportant droit de vote spécial peuvent se prononcer lors de l'élection des administrateurs de la Société et de la nomination de l'auditeur de la Société. Les actions comportant droit de vote spécial confèrent également à leurs porteurs un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires (dont celles précisées à la rubrique « Droits de vote » ci-dessus) et à l'égard de toute résolution spéciale (dont celles visant à modifier les statuts constitutifs), sauf aux assemblées d'une catégorie ou d'une série d'actions. Les actions comportant droit de vote spécial donnent aussi droit à un montant de 10 \$ l'action au rachat ou à la liquidation de la Société. Toutefois, elles ne confèrent aucun droit relativement aux dividendes ou aux distributions ni le droit de participer au reliquat des biens de la Société à la liquidation de celle-ci.

Description des parts offertes par les Fonds fiduciaires

Droits de distribution

La politique de chaque Fonds fiduciaire en matière de distributions consiste à distribuer chaque année une part suffisante de son bénéfice net et de ses gains en capital nets réalisés pour que le Fonds n'ait pas à payer de l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Lorsqu'un Fonds fiduciaire verse une distribution aux porteurs de titres d'une série donnée, vous avez droit à votre quote-part de cette distribution d'après le nombre de titres de cette série du Fonds fiduciaire que vous détenez.

Droits de liquidation

Chaque part d'une série d'un Fonds fiduciaire que vous détenez vous donne droit à votre quote-part de l'actif net de cette série du Fonds, s'il est mis fin au Fonds (ou à une série en particulier du Fonds). Dans ce cas, chaque part dont vous êtes propriétaire participe également, avec chaque autre part de la même série, à la partie de l'actif net du Fonds fiduciaire attribuée à cette série (ou à celle attribuée à la série de parts à laquelle il est mis fin) qui reste après que toutes les dettes du Fonds fiduciaire ont été payées.

Droits de vote

Les porteurs de parts des Fonds fiduciaires n'ont aucun droit de vote, sauf dans les cas prévus par la législation canadienne en valeurs mobilières. Chaque part d'une série d'un Fonds fiduciaire que vous détenez vous donne droit à une voix à chaque assemblée de tous les porteurs de parts du Fonds fiduciaire et à toute assemblée tenue uniquement à l'intention des porteurs de parts de cette série.

Attributs communs à tous les titres

Droits de vote

Aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières qui est en vigueur, les porteurs de titres d'un Fonds doivent également approuver :

- toute modification apportée à l'objectif de placement fondamental du Fonds
- la diminution de la fréquence du calcul de la valeur liquidative par titre du Fonds
- l'introduction d'un nouveau mode de calcul des frais qui sont imputés au Fonds ou qui vous sont imputés directement par nous ou par le Fonds à l'égard des avoirs en titres du Fonds, ou toute modification apportée à ce mode de calcul, d'une manière qui pourrait résulter en une augmentation des frais qui vous sont imputés à vous ou qui le sont au Fonds
- certaines réorganisations importantes du Fonds, sauf tel qu'il est décrit dans le prospectus simplifié ou à moins que les autorités canadiennes en valeurs mobilières n'aient accordé une dispense à leur égard
- le remplacement du gestionnaire du Fonds par une entité qui n'est pas un membre du groupe du gestionnaire actuel

Dans certains cas, seuls les porteurs de titres d'une série donnée voteront à l'égard d'une des questions énumérées ci-dessus et, dans d'autres cas, tous les porteurs de titres du Fonds voteront à l'égard de cette question.

Le Portefeuille LifePoints Russell, le Portefeuille Russell Souverain et les Fonds société investissent actuellement la presque totalité de leur actif dans les titres d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. Bien que la Catégorie gestion du rendement Russell ne détienne aucun titre d'un fonds sous-jacent, son rendement est lié à celui d'un fonds sous-jacent à cause des stratégies de placement auxquelles elle fait appel.

Lorsque vous investissez dans ces Fonds, vous n'avez aucun droit de vote direct en ce qui concerne toute modification proposée à un fonds sous-jacent. Nous ne sommes pas autorisés à exercer les droits de vote rattachés aux avoirs d'un Fonds dans un fonds sous-jacent. Nous pouvons toutefois, à notre gré, faire en sorte que les épargnants dans ces Fonds puissent donner des directives sur la façon d'exercer les droits de vote afférents à leur quote-part des avoirs des ces Fonds dans les fonds sous-jacents. En règle générale, nous nous employons à fournir aux épargnants dans ces Fonds l'occasion de donner des directives sur la façon d'exercer leurs droits de vote, tel qu'il est décrit ci-dessus.

Droits de rachat

Toutes les séries de titres de chaque Fonds sont rachetables au gré du porteur de titres, à la valeur liquidative par titre de la série applicable, pourvu que le porteur de titres suive la procédure énoncée dans le prospectus simplifié.

Un Fonds peut, à son gré, racheter ses titres détenus par un porteur de titres donné, à la valeur liquidative par titre de la série applicable, dans les cas suivants :

- la valeur globale des avoirs du porteur de titres dans le Fonds passe en deçà du montant précisé à l'occasion dans le prospectus simplifié

- il faut régler l'encours des frais dont le porteur de titres est redevable conformément aux dispositions du prospectus simplifié
- le porteur de titres manque aux exigences d'admissibilité relatives aux titres de la série applicable du Fonds, ou ne répond par ailleurs pas aux critères de placement pour le Fonds ou la série que nous prescrivons à l'occasion
- le Fonds y est autorisé par les lois applicables sur les valeurs mobilières ou par les organismes de réglementation des valeurs mobilières
- la détention des titres par le porteur de titres risque d'avoir une incidence négative sur les autres porteurs de titres du Fonds ou, dans le cas d'un Fonds société, sur les autres porteurs de titres de la Société

CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Pour établir la *valeur liquidative par titre* d'une série de titres (autre qu'une série couverte en dollars US) d'un Fonds, nous calculons la quote-part de la juste valeur totale de l'actif du Fonds qui revient à la série et nous soustrayons ensuite la quote-part de la juste valeur totale du passif du Fonds qui revient à la série (sauf le passif attribuable plus particulièrement à une autre série) et la juste valeur du passif attribuable plus particulièrement à la série applicable (principalement les frais de gestion). Puis nous divisons le résultat obtenu par le nombre de titres de la série détenus par les épargnants.

La *valeur liquidative par titre* d'une série couverte en dollars US correspond à la valeur en dollars canadiens des actifs nets qui lui sont attribuables, convertie en dollars américains à l'aide du taux de change publié le jour où la valeur liquidative par titre est établie, rajustée en fonction de la valeur des couvertures par contrats de change à terme conclus uniquement à l'égard de la cette série afin de minimiser l'effet des fluctuations de change entre le dollar canadien et le dollar américain. La valeur liquidative par titre d'une série couverte en dollars US correspondra à sa valeur liquidative divisée par le nombre de ses titres en circulation à cette date.

Nous tentons de maintenir un prix constant pour les parts du Fonds d'investissement du marché monétaire Russell en calculant et en attribuant le revenu net et tout gain en capital net réalisé aux porteurs de parts quotidiennement, et en les distribuant mensuellement. Toutefois, la situation de l'économie et des marchés peut obliger ce Fonds à vendre des titres de façon prématurée, provoquant une variation de la valeur liquidative par part.

La valeur liquidative par titre d'une série d'un Fonds est utilisée pour calculer la valeur de toutes les opérations d'achat, de rachat ou de substitution de titres de cette série du Fonds. Nous établissons la valeur liquidative par titre à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable.

ÉVALUATION DES TITRES EN PORTEFEUILLE

La plupart des Fonds société détiennent principalement des parts des fonds sous-jacents. Un certain nombre de Fonds fiduciaires détiennent aussi des parts des fonds sous-jacents. Nous utilisons la valeur liquidative par titre de la série applicable des fonds sous-jacents pour l'évaluation de ces Fonds société et Fonds fiduciaires.

La juste valeur des éléments d'actif et de passif d'un Fonds est calculée selon les principes d'évaluation suivants :

1. en ce qui concerne la trésorerie, les effets, les billets et les débiteurs, nous utilisons généralement le plein montant (c'est-à-dire la valeur nominale). Nous établissons la valeur des dividendes, des intérêts et des charges payées d'avance de la même manière
2. en ce qui concerne les actions et les autres titres négociés en bourse, nous utilisons les cours de clôture des titres et des actions établis à cette bourse. Si une action ou un titre n'a pas été négocié au cours de la journée, nous utilisons un cours acheteur récent
3. en ce qui concerne les titres non inscrits à la cote d'une bourse mais négociés sur un marché hors cote, nous utilisons le cours établi par un courtier reconnu ou une autre source externe
4. nous pouvons évaluer les instruments du marché monétaire au moyen de la méthode de l'amortissement du coût, ce qui signifie que nous évaluons les titres à leur coût et que nous ajoutons tout escompte ou toute prime d'émission et les intérêts gagnés. Nous pouvons également évaluer les instruments du marché monétaire en utilisant un cours acheteur récent indiqué par des courtiers reconnus
5. en ce qui concerne les instruments dérivés, comme les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps, nous utilisons la valeur courante du contrat sur instruments dérivés. En ce qui concerne les contrats à terme standardisés, si des limites quotidiennes imposées par le marché à terme ne sont pas en vigueur, le gain ou la perte sur le contrat qui serait réalisé si le contrat était liquidé est la valeur utilisée. Si des limites quotidiennes sont en vigueur, la valeur du contrat est établie en fonction de la valeur au marché courante de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé. Nous incluons les marges payées ou déposées à l'égard des contrats à terme standardisés ou des contrats à terme de gré à gré à titre de débiteurs
6. lorsqu'un Fonds vend des options, nous comptabilisons le produit de ces placements à titre de crédits reportés, à la valeur au marché courante de ces placements. Nous déduisons les crédits reportés lorsque nous établissons la valeur liquidative du Fonds. La valeur du titre à l'égard duquel nous vendons des options correspond à sa valeur au marché courante
7. la valeur des créances hypothécaires est établie à l'aide d'une méthode permettant d'obtenir un montant en capital assurant le même rendement qu'une créance hypothécaire conventionnelle vendue par les grandes institutions financières, s'il est possible de l'établir durant cette journée. Autrement, nous utilisons un rendement égal ou inférieur d'au moins 0,25 % au taux d'intérêt offert ce jour-là par les grands établissements de crédit. En ce qui concerne les créances hypothécaires garanties aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada), nous utilisons la valeur au marché. La valeur des créances hypothécaires en souffrance est établie selon une méthode qui nous semble équitable

8. les actifs en monnaie étrangère sont évalués au moyen du cours de change publié ce jour-là par une banque ou un autre agent fiable que nous choisissons pour déterminer la valeur en dollars canadiens
9. en ce qui concerne les titres ayant des possibilités de revente restreintes ou limitées, nous utilisons le moins élevé des montants suivants
 - la valeur déclarée
 - le pourcentage du coût d'acquisition représentant la valeur au marché des titres de la même catégorie, en tenant compte, le cas échéant, de la durée restante jusqu'à la levée des restrictions ou des limites
10. en ce qui concerne les titres négociés sur plus d'une bourse, nous utilisons le cours des titres concernés sur la principale bourse. Si aucun cours n'est disponible, nous utilisons le plus récent cours acheteur
11. pour les marchandises, nous utilisons un cours acheteur récent
12. pour les parts ou les actions que nous détenons dans d'autres organismes de placement collectif, nous utilisons la valeur liquidative par part ou par action de la série applicable de ces autres OPC

Si nous doutons un tant soit peu que les méthodes susmentionnées refléteront avec exactitude la juste valeur d'un titre donné à un moment donné, nous établirons la juste valeur en toute bonne foi, compte tenu de ce qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à recevoir à la liquidation de l'actif ou du passif.

Au cours des trois dernières années, le gestionnaire n'a pas modifié le mode d'évaluation décrit ci-dessus relativement aux Fonds.

Russell calcule la valeur liquidative par titre de chaque Fonds chaque jour ouvrable en fonction des principes d'évaluation énoncés dans la présente notice annuelle. Les principes d'évaluation que nous préconisons diffèrent à certains égards des exigences du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (le « Manuel de l'ICCA »), lesquelles prévoient l'évaluation des positions acheteur des titres en portefeuille, dans un marché actif, au moyen du cours acheteur et l'évaluation des positions vendeur au moyen du cours vendeur. La différence principale réside dans le fait que nous établirons généralement la juste valeur des titres négociés sur une bourse en utilisant le cours de clôture à la bourse. Bien que le Règlement 81-106 sur l'information continue de fonds d'investissement exige des fonds d'investissement, comme les Fonds, qu'ils établissent la juste valeur, il ne leur impose pas de le faire conformément au Manuel de l'ICCA, sauf pour la communication de l'information financière.

ACHAT, RACHAT ET SUBSTITUTION DES TITRES DES FONDS

Chaque Fonds propose la totalité ou une partie des séries de titres décrites ci-dessous. Les Fonds n'offrent pas tous la totalité des séries. Se reporter à la page couverture de la présente notice annuelle pour la liste des séries offertes par chaque Fonds.

- **Série A (Programme d'investissement Russell Souverain)** : cette série n'est disponible que par l'entremise d'un courtier sélectionné.
- **Série A (Portefeuilles LifePoints Russell et Groupe de Fonds Russell)** : en règle générale, cette série n'est pas vendue au public et elle est destinée à servir dans le cadre d'arrangements pour fonds de fonds et d'autres programmes intégrés parrainés par nous. Cette série est aussi offerte aux clients institutionnels.
- **Série B** : cette série est offerte à tous les épargnants (sauf en ce qui concerne le Groupe de Fonds Russell, décrit ci-dessous).
- **Série B (Groupe de Fonds Russell)** : en règle générale, cette série n'est offerte qu'aux Fonds LifePoints Russell. Elle est offerte au public indirectement, par le biais d'un placement dans un Fonds LifePoints Russell.
- **Séries E, E-3, E-5, E-6, E-7** : ces séries sont réservées aux épargnants qui font de gros placements dans les Fonds et elles sont donc assorties d'un placement minimal supérieur à celui des autres séries. Voir « *Placement minimal* » pour plus d'informations. Elles sont assujetties à des frais de gestion réduits.
- **Séries F, F-3, F-5, F-6 et F-7** : ces séries (dont les titres sont aussi des *titres assortis d'honoraires*) ne sont offertes qu'aux épargnants qui participent à un programme intégré ou à un programme de services contre rémunération qui est admissible. Nous ne versons à l'égard des titres assortis d'honoraires aucune commission de suivi au courtier. L'épargnant négocie plutôt des honoraires distincts et permanents qui sont versés directement à son courtier d'après la valeur au marché de son actif.
- **Séries I-3, I-5, I-6 et I-7** : ces séries sont offertes à tous les épargnants et proposent des distributions mensuelles.
- **Séries O et OS** : ces séries sont offertes aux clients institutionnels, mais également aux clients de courtiers approuvés qui participent à un programme intégré ou à un programme de services contre rémunération admissible. Nous n'imposons aucuns frais de gestion pour les séries O ou OS d'un Fonds. Nous percevons plutôt des honoraires des courtiers approuvés en contrepartie de leur droit permanent d'offrir les séries O et OS ainsi que de notre soutien administratif. Un « courtier approuvé » est un courtier avec lequel nous avons conclu une entente qui fixe les bases régissant son droit d'offrir les séries O et OS, notamment les honoraires permanents devant nous être versés par le courtier. Nous ne payons pas de commission de suivi aux courtiers approuvés pour les séries O et OS. L'épargnant négocie plutôt des honoraires distincts et permanents qui sont versés

directement à son courtier approuvé d'après la valeur au marché de son actif. Nous pouvons aider les courtiers approuvés à percevoir ces frais. Ces séries sont destinées aux programmes de placements entre Fonds et autres programmes de wraps dont nous sommes le promoteur.

- **Série B couverte en dollars US** : cette série est offerte à tous les épargnants qui investissent en dollars américains.
- **Série F couverte en dollars US** : cette série (dont les titres sont aussi des *titres assortis d'honoraires*, comme ceux des séries F, F-3, F-5, F-6 et F-7) n'est offerte qu'aux épargnants qui participent à un programme intégré ou à un programme de services contre rémunération admissible et qui investissent en dollars américains. Nous ne payons pas de commission de suivi aux courtiers pour les titres assortis d'honoraires. L'épargnant négocie plutôt des honoraires distincts et permanents qui sont versés directement à son courtier d'après la valeur au marché de son actif.
- **Série I-5 couverte en dollars US** : cette série est offerte à tous les épargnants qui investissent en dollars américains, et elle offre de distributions mensuelles dans cette monnaie.

Des distributions mensuelles sont versées aux porteurs des titres des séries assorties de distributions.

Nous pouvons, à l'occasion, arrêter d'accepter les ordres d'achat visant les actions de la Catégorie fonds du marché monétaire Russell si nous croyons qu'il est dans l'intérêt de la Société de le faire

Si nous recevons votre ordre d'achat, de rachat ou de substitution de titres d'un Fonds avant la clôture de la Bourse de Toronto (en règle générale, à 16 h, heure de Toronto) un jour ouvrable, nous traiterons votre ordre le jour même en utilisant la valeur liquidative par titre établie après la fermeture des bureaux ce jour-là. Par contre, pour les clients institutionnels qui optent pour les séries O et OS du Programme d'investissement Russell Souverain et pour la série A des Portefeuilles LifePoints Russell et du Groupe de Fonds Russell, l'ordre doit être reçu chez nous au plus tard à 14 h, heure de Toronto, un jour ouvrable. Sinon, nous traiterons votre ordre le prochain jour ouvrable en utilisant la valeur liquidative par titre déterminée après la fermeture des bureaux ce jour-là.

L'achat, le rachat ou la substitution de titres des Fonds peut entraîner des conséquences fiscales, tel qu'il est décrit plus loin dans la présente notice annuelle.

Nous n'accepterons aucun ordre d'achat, de rachat ou de substitution de titres d'un Fonds si nous avons suspendu le calcul de la valeur liquidative par titre du Fonds. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières nous permettent de suspendre le calcul de la valeur liquidative par titre d'un Fonds dans les cas suivants :

- la négociation normale est suspendue à toute bourse à laquelle des titres ou des instruments dérivés représentant 50 % ou plus de la valeur ou de l'exposition au marché

du Fonds sont négociés, à condition que ces titres ou instruments dérivés ne soient pas négociés à une autre bourse qui représente une solution de rechange raisonnable pour le Fonds

- au cours de toute période où le droit de faire racheter des parts est suspendu à l'égard de tout fonds sous-jacent dans lequel le Fonds investit la totalité de son actif
- nous y avons été autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières

Nous pouvons racheter tous les titres que vous détenez dans un Fonds de la manière décrite à la rubrique « *Description des titres offerts par les Fonds – Attributs communs à tous les titres – Droits de rachat* ». Vous serez responsable des incidences fiscales, des frais et des pertes, s'il y a lieu, résultant du rachat de titres dans un Fonds par suite de notre exercice du droit de rachat.

Achat des titres des Fonds

Lorsque vous achetez des titres d'un Fonds, il est possible que vous ayez à payer des frais d'achat au moment de leur achat ou des frais de rachat au moment de leur rachat. L'option d'achat que vous choisissez détermine le montant des frais et le moment où vous les payez. Il existe quatre options d'achat distinctes :

1. **Sans frais d'achat.** Aux termes de l'option d'achat sans frais, vous ne payez aucuns frais d'achat au moment où vous achetez vos titres et vous ne payez aucuns frais de rachat lorsque vous les faites racheter.
2. **Frais réduits.** Aux termes de l'option d'achat avec frais modiques, vous ne payez aucuns frais d'achat à l'achat de vos titres. Si vous les faites racheter dans les trois ans suivant leur achat, vous devez nous payer des frais de rachat. Les frais de rachat sont calculés en pourcentage du coût initial des titres que vous faites racheter et ils baissent chaque année sur une période de trois ans. Si vous conservez vos titres pendant au moins trois ans (nous appelons alors ces titres des « titres échus »), vous ne payez aucuns frais de rachat au rachat de vos titres échus. Se reporter à la rubrique « *Frais payables directement par vous* » du prospectus simplifié pour en savoir davantage, notamment au sujet du barème des frais de rachat susceptibles de s'appliquer selon l'année où vous faites racheter vos titres.
3. **Frais d'achat reportés.** Seuls les titres des Fonds LifePoints Russell peuvent être achetés au moyen de l'option avec frais d'achat reportés. Aux termes de cette option, vous ne payez aucuns frais d'achat à l'achat de vos titres. Si vous faites racheter vos titres dans un délai de sept ans après leur achat, vous devez nous payer des frais de rachat. Les frais de rachat sont calculés en pourcentage du coût initial des titres que vous faites racheter et ils baissent chaque année sur une période de sept ans. Si vous détenez vos titres pendant au moins sept ans (nous appelons alors ces titres des « titres échus »), vous ne payez aucuns frais de rachat au rachat de vos titres échus. Se reporter à la rubrique « *Frais payables directement par vous* » du prospectus simplifié pour en savoir davantage, notamment au sujet du barème des frais de rachat susceptibles de s'appliquer selon l'année où vous faites racheter vos titres.

4. **Frais d'acquisition.** Aux termes de l'option d'achat avec frais d'acquisition, vous payez des frais d'achat à votre courtier à l'achat de titres, mais vous ne payez aucuns frais de rachat lorsque vous les faites racheter. Vous négociez le montant des frais d'achat avec votre courtier, mais il ne peut excéder 5 % du prix des titres achetés.

Les Fonds n'offrent pas tous la totalité des séries. Se reporter à la page couverture de la présente notice annuelle pour la liste des séries offertes par chaque Fonds.

La totalité des options d'achat ne sont pas offertes pour toutes les séries de chaque Fonds. Les options d'achat qui vous sont offertes dépendent du Fonds et de la série que vous avez choisies, tel qu'il est résumé ci-dessous.

Portefeuilles LifePoints Russell et Catégories portefeuilles LifePoints Russell	Séries offertes¹
Sans frais	Toutes les séries
Frais réduits, frais d'achat reportés et frais d'acquisition	B, I-5, I-6 et I-7 seulement
Groupe de Fonds Russell	Séries offertes¹
Sans frais	Toutes les séries
Programme d'investissement Russell Souverain et Catégories d'investissement Russell Souverain²	Séries offertes¹
Sans frais	Toutes les séries
Frais réduits	A, B, I-3, I-5, I-6, I-7, série B couverte en dollars US et série I-5 couverte en dollars US seulement
Frais d'acquisition	A, B, E, E-3, E-5, E-6, E-7, I-3, I-5, I-6, I-7, série B couverte en dollars US et série I-5 couverte en dollars US seulement

¹ Se reporter à la page couverture de la présente notice annuelle pour obtenir la liste des séries offertes pour un Fonds donné.

² Nous pouvons, à l'occasion, arrêter d'accepter les ordres d'achat visant les actions de la Catégorie fonds du marché monétaire Russell si nous croyons qu'il est dans l'intérêt de la Société de le faire.

³ L'option d'achat à frais réduits pour le Fonds du marché monétaire Russell n'est actuellement offerte qu'aux épargnants qui substituent, à leurs titres d'un autre Fonds des titres du Fonds du marché monétaire achetés selon l'option à frais réduits.

Il faut souligner que ce ne sont pas tous les courtiers qui offrent toutes les séries ou toutes les options d'achat. Veuillez communiquer avec votre courtier pour connaître les séries et les options qu'il vous offre. Votre courtier devrait vous aider à choisir la série et l'option d'achat qui vous conviennent. Vous paierez des frais différents selon la série et l'option d'achat choisies et celles-ci auront une incidence sur la rémunération de votre courtier. Se reporter aux rubriques « *Frais* » et « *Rémunération du courtier* » du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Aucuns frais ne sont payés à votre courtier lorsque des titres sont émis dans le cadre du réinvestissement de dividendes ou de distributions et il n'y a pas de frais de rachat pour ces titres.

Traitement de votre ordre d'achat

Vous pouvez acheter des titres des Fonds tout jour ouvrable. Vous devez donner des directives écrites à votre courtier pour acheter des titres et vous devez régler les titres lorsque vous passez votre ordre. Votre courtier devrait ensuite nous faire parvenir votre ordre le jour même où il le reçoit de votre part. Les clients institutionnels qui font l'acquisition de parts des séries O et OS du Programme d'investissement Russell Souverain et de la série A des Portefeuilles LifePoints Russell et du Groupe de Fonds Russell doivent faire parvenir leur ordre d'achat directement à nous, qui agissons en qualité de courtier.

Nous devons recevoir votre paiement et tous les documents nécessaires dans un délai de trois jours ouvrables à compter du jour où vous passez votre ordre. Pour les clients institutionnels qui investissent dans les parts des séries O et OS du Programme d'investissement Russell Souverain et de la série A des Portefeuilles LifePoints Russell et du Groupe de Fonds Russell, nous devons recevoir votre paiement dans le jour ouvrable suivant le jour où le prix d'achat de ces titres est établi; nous pouvons toutefois prolonger la période de paiement à trois jours ouvrables. Si nous ne recevons pas votre paiement ou si votre chèque est retourné pour motif de provision insuffisante, nous rachèterons les titres que vous avez achetés. Si le prix de rachat est supérieur au prix que vous avez payé, le Fonds conservera la différence. Si le prix de rachat est inférieur au prix que vous avez payé, nous imputerons la différence à votre courtier. Si nous imputons la différence à votre courtier, il peut vous la réclamer.

Nous pouvons refuser tout ordre d'achat de titres, en totalité ou en partie, dans un délai d'un jour ouvrable suivant sa réception. Si nous refusons votre ordre, nous retournerons la totalité de votre argent, sans intérêt, à votre courtier afin qu'un crédit soit porté à votre compte.

La valeur liquidative par titre de chaque Fonds est calculée en dollars canadiens. Toutefois, nous pouvons établir le prix des titres de certaines séries couvertes en dollars US en convertissant en dollars américains la valeur liquidative par titre en dollars canadiens. En pareil cas, nous utiliserons le taux de change en vigueur le jour où nous établissons la valeur liquidative par titre en dollars américains.

Placement minimal

La première fois que vous faites l'acquisition de titres d'un Fonds LifePoints Russell (sauf ceux de la série A), vous devez investir au moins 5 000 \$ au total dans les Fonds Russell Souverain. Chaque placement ultérieur dans un Fonds LifePoints Russell doit être d'au moins 100 \$. Vous devez à tout moment détenir des titres des Fonds LifePoints Russell pour une valeur totale d'au moins 5 000 \$. Nous pouvons renoncer à tout moment aux montants minimaux du placement initial ou d'un placement ultérieur, à notre gré.

La première fois que vous faites l'acquisition de titres d'un Fonds Russell Souverain (sauf ceux des séries E, E-3, E-5, E-6, E-7, O ou OS), vous devez investir au moins 25 000 \$ (5 000 \$ dans le cas d'un placement dans un compte d'épargne libre d'impôt) au total. Chaque placement ultérieur dans un Fonds Russell Souverain doit être d'au moins 500 \$. Vous devez détenir à tout moment des titres des Fonds Russell Souverain pour une valeur totale d'au moins 25 000 \$

(5 000 \$ dans le cas d'un compte d'épargne libre d'impôt). Nous pouvons renoncer à tout moment aux montants minimaux du placement initial ou d'un placement ultérieur, à notre gré.

La première fois que vous achetez des titres d'une série couverte en dollars US, vous devez investir au moins 25 000 \$ US au total dans les titres de cette série. Chaque placement ultérieur dans de tels titres doit être d'au moins 500 \$ US. Vous devez en tout temps détenir des titres d'une série couverte en dollars US pour une valeur totale d'au moins 25 000 \$ US. Nous pouvons renoncer à tout moment aux montants minimaux du placement initial ou d'un placement ultérieur, à notre gré.

Si vous achetez des parts des séries E, E-3, E-5, E-6 ou E-7 d'un Fonds Russell Souverain, vous devez acheter initialement et toujours conserver des titres de ces séries des Fonds Russell Souverain pour une valeur totale d'au moins 200 000 \$. Chaque placement ultérieur dans ces séries des Fonds Russell Souverain doit être d'au moins 500 \$. Nous pouvons à tout moment renoncer aux montants minimaux du placement initial ou d'un placement ultérieur, à notre gré.

La première fois que vous achetez des titres de série O ou OS d'un Fonds Russell Souverain par l'intermédiaire d'un courtier approuvé, vous devez investir au moins 3 M\$, au total, dans la série O ou OS du Fonds Russell Souverain, et chaque placement ultérieur dans un tel Fonds doit être d'au moins 500 \$. Vous devez en tout temps détenir des titres des séries O ou OS des Fonds Russell Souverain pour une valeur totale minimale de 3 M\$. Nous pouvons renoncer à tout moment aux montants minimaux du placement initial ou d'un placement ultérieur, à notre gré.

Pour les clients institutionnels qui font l'acquisition de titres des séries O et OS du Programme d'investissement Russell Souverain et de la série A des portefeuilles LifePoints Russell et du Groupe de Fonds Russell, le placement minimum global dans les Fonds s'élève à 10 000 000 \$ et chaque placement ultérieur, à au moins 500 \$. Nous pouvons renoncer à tout moment aux montants minimaux du placement initial ou d'un placement ultérieur, à notre gré.

Si la valeur totale de vos titres des Fonds tombe en deçà du seuil applicable de placement minimal précisé ci-dessus, nous pouvons racheter vos titres et votre courtier créditera votre compte du produit du rachat. Dans le cas des titres des séries E, E-3, E-5, E-6 ou E-7, nous pouvons y substituer des titres des séries A, B, I-3, I-5, I-6 ou I-7 des mêmes Fonds, après quoi tous les frais et toutes les options applicables aux nouvelles séries de titres s'appliqueront.

Tel qu'il est précisé ci-dessus, nous pouvons à tout moment renoncer aux montants minimaux du placement initial, d'une souscription subséquente et de l'encours permanent, à notre gré. Votre courtier peut fixer des seuils minimaux supérieurs.

Rachat des titres des Fonds

Vous pouvez faire racheter vos titres n'importe quel jour ouvrable. Un rachat est considéré comme une disposition aux fins fiscales. Se reporter à la rubrique « *Incidences fiscales -- Imposition des porteurs de titres* » pour obtenir de plus amples renseignements.

Vous devez fournir des instructions écrites à votre courtier ou à nous pour le rachat de vos titres. Si vos titres sont inscrits au nom de votre courtier ou d'un autre intermédiaire, vous devez donner à votre conseiller la directive écrite de nous fournir un ordre de rachat. Si vous fournissez

cette directive à votre courtier, celui-ci nous fera alors parvenir votre ordre de rachat le jour même où il le recevra de votre part. Nous rachèterons vos titres le jour ouvrable où nous recevrons l'ordre de votre courtier, si nous le recevons avant 16 h (heure de Toronto). Pour les clients institutionnels, nous rachèterons vos titres des séries O et OS du Programme d'investissement Russell Souverain et de la série A des portefeuilles LifePoints Russell et du Groupe de Fonds Russell, le jour ouvrable où nous recevrons l'ordre, si nous le recevons avant 14 h (heure de Toronto).

Se reporter à la rubrique « *Rachat d'actions des Fonds* » du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Droit de rachat gratuit de 10 %

Si vous détenez des titres assortis de frais de rachat, vous pouvez faire racheter sans frais chaque année :

1. 10 % de la valeur liquidative de vos titres avec frais réduits et de vos titres avec frais d'achat reportés au 31 décembre de l'année civile précédente (compte tenu des dividendes et des distributions à la fin de l'année)
2. 10 % du coût des titres avec frais réduits ou des titres avec frais d'achat reportés que vous avez achetés pendant l'année civile en cours

Se reporter à la rubrique « *Droit de rachat gratuit de 10 %* » du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements et un exemple de calcul du droit de rachat gratuit de 10 %.

Traitement de votre ordre de rachat

Nous rachèterons vos titres le même jour ouvrable où nous en recevrons l'ordre, si nous le recevons avant 16 h (heure de Toronto) (avant 14 h heure de Toronto dans le cas des clients institutionnels qui font racheter des parts des séries O et OS du Programme d'investissement Russell Souverain et de la série A des Portefeuilles LifePoints Russell et du Groupe de Fonds Russell). Nous ferons ensuite parvenir le produit du rachat à votre courtier dans les trois jours ouvrables suivant le jour où nous aurons reçu tous les documents nécessaires, afin qu'il soit crédité à votre compte. Nous ferons parvenir le produit du rachat directement aux clients institutionnels qui font racheter des parts des séries O et OS du Programme d'investissement Russell Souverain et de la série A des Portefeuilles LifePoints Russell et du Groupe de Fonds Russell.

Si une société par actions, une société de personnes, une fiducie ou un fiduciaire nous demande de racheter des titres, nous pouvons exiger certains documents supplémentaires. Nous ne verserons aucun produit de rachat à moins d'avoir reçu les documents supplémentaires. Si nous ne recevons pas les documents nécessaires pour effectuer l'opération dans les dix jours ouvrables suivant le jour où nous rachetons les titres, nous réémettrons le prochain jour ouvrable les actions que vous avez fait racheter. Si nous les réémettons à un prix inférieur à celui auquel nous les avons rachetés, le Fonds conservera la différence. Si nous les réémettons à un prix supérieur à celui auquel nous les avons rachetés, nous imputerons la différence à votre courtier ainsi que tous les frais. Votre courtier peut, à son tour, vous imputer ces montants.

Si vous détenez les titres en dollars canadiens, nous ferons parvenir à votre courtier un paiement en dollars canadiens lorsque vous aurez fait racheter ces titres. Si vous détenez des titres en dollars américains (autres que des titres d'une série couverte en dollars US), nous ferons parvenir à votre courtier un paiement en dollars américains. Ce montant sera calculé en convertissant en dollars américains la valeur liquidative par titre en dollars canadiens, au taux de change applicable ce jour-là.

Si vous détenez des titres d'une série couverte en dollars US, nous ferons parvenir à votre courtier un paiement en dollars américains fondé sur la valeur liquidative par titre en dollars américains de la série en question lorsque vous ferez racheter ces titres.

Lorsqu'un client institutionnel demande, dans un délai de 30 jours, de faire racheter des titres des séries O et OS du Programme d'investissement Russell Souverain et de la série A des Portefeuilles LifePoints Russell et du Groupe de Fonds Russell ayant une valeur liquidative globale supérieure à 10 % de la valeur liquidative de cette série des titres du Fonds en question, le Fonds peut déduire du produit du rachat des frais d'opérations importantes qui ne dépassent pas 0,5 % du produit en cause et les conserver dans le Fonds afin de dédommager les investisseurs restants des frais d'opérations engagés par le Fonds pour procéder au rachat.

Le rachat de vos titres est considéré comme une disposition aux fins fiscales, qui pourrait entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Se reporter à la rubrique « *Incidences fiscales* » pour obtenir de plus amples renseignements.

Remplacement des titres d'un Fonds

Vous pouvez remplacer les titres que vous détenez dans un Fonds par des titres d'une série différente du même Fonds ou des titres d'un Fonds différent. Dans un cas comme dans l'autre, vous devez être admissible à la détention des nouveaux titres pour pouvoir procéder à la substitution.

Substitution de titres au sein d'un même Fonds

Vous pouvez substituer, à des titres d'une série, des titres d'une autre série du même Fonds en faisant la demande écrite à votre courtier (ou, dans le cas des clients institutionnels pour les séries O et OS du Programme d'investissement Russell Souverain et la série A des Portefeuilles LifePoints Russell et du Groupe de Fonds Russell, en nous envoyant une telle demande). Nous devons approuver toutes les substitutions au sein d'un même Fonds. Si le droit de faire racheter les titres d'un Fonds a été suspendu, nous n'accepterons pas les ordres de substitution de titres au sein de ce Fonds.

La substitution pour des parts d'une série différente du même Fonds ne donne pas lieu à un rachat. Si vous substituez pour des titres d'une série différente du même Fonds fiduciaire, vos parts seront reclassées à la nouvelle série que vous souhaitez détenir. Si vous substituez pour des titres d'une série différente du même Fonds société, vos actions seront converties en titres de la nouvelle série que vous souhaitez détenir.

Aucuns frais de rachat ne s'appliquent à ce type de substitution. Par contre, si vous substituez à des titres assortis de frais de rachat des titres d'une série différente aux termes d'une option

d'achat différente, vous nous verserez des frais de reclassement au moment de procéder à la substitution. Les frais de reclassement correspondent aux frais de rachat que vous auriez versés si vous aviez fait racheter vos titres initiaux, et vous devez les acquitter en faisant racheter un nombre suffisant de titres. Se reporter à la rubrique « *Frais payables directement par vous* » du prospectus simplifié pour connaître le barème des frais de rachat. Lorsque vous substituez à vos titres des titres assortis de frais de rachat et que vous sélectionnez une option d'achat différente, un nouveau barème de frais de rachat associé à cette option d'achat prendra effet à la date de la substitution.

Si vous substituez, à des titres assortis de frais de rachat, des titres d'une série différente aux termes de la même option d'achat, les nouveaux titres assortis de frais de rachat qui vous seront émis seront assujettis au même barème de frais de rachat que les titres que vous avez laissés, et tous les frais de rachat payables au rachat des nouveaux titres seront calculés à partir du coût initial des titres d'origine et de la date à laquelle vous avez acheté les titres initiaux.

Nous ne payons aucuns frais à votre courtier lorsque vous faites une substitution au sein d'un même Fonds.

Nous pouvons substituer, à votre série de titres, une autre série du même Fonds dans les cas suivants :

- vous changez de courtier et votre nouveau courtier ne vend pas la série de titres qui vous intéresse, ou votre courtier cesse de vendre les titres que vous détenez
- vous détenez des titres assortis d'honoraires ou des titres de la série O ou OS et la convention conclue avec votre courtier relativement au programme intégré ou au programme de services contre rémunération prend fin ou la convention conclue entre votre courtier et nous prend fin, ou vous êtes un client institutionnel qui détient des titres des séries O ou OS du Programme d'investissement Russell Souverain ou de la série A des Portefeuilles LifePoints Russell ou du Groupe de Fonds Russell et la convention conclue avec nous prend fin
- la valeur globale de vos titres dans les Fonds tombe en deçà du seuil minimal fixé à la rubrique « *Achat, rachat et substitution des titres des Fonds – Achat des titres des Fonds – Placement minimal* », ou que vous n'êtes par ailleurs plus admissible à détenir les titres de la série où vous avez investi

Voir « *Substitutions mettant en cause des titres d'une série couverte en dollars US* » pour des règles supplémentaires sur les substitutions mettant en cause des titres d'une série couverte en dollars US.

Par ailleurs, la substitution de titres entre séries du même Fonds ne constitue pas une disposition imposable, sauf s'il y a rachat de titres pour payer des frais de reclassement. Si vous détenez vos titres à l'extérieur d'un régime enregistré, vous devrez peut-être payer de l'impôt sur tout gain en capital que vous aurez réalisé sur le rachat de titres pour payer des frais de reclassement. Se reporter à la rubrique « *Incidences fiscales* » pour obtenir de plus amples renseignements.

Substitution de titres entre Fonds

Vous pouvez substituer, à des titres d'un Fonds dont vous êtes propriétaire, des titres d'un autre Fonds en en faisant la demande écrite à votre courtier (ou, si vous êtes un client institutionnel des séries O ou OS du Programme d'investissement Russell Souverain ou la série A des Portefeuilles LifePoints Russell et du Groupe de Fonds Russell, en nous envoyant une telle demande). La procédure pour la substitution de titres entre Fonds est exactement la même que celle décrite ci-dessus aux rubriques « *Achat des titres des Fonds* » et « *Rachat des titres des Fonds* ». Lorsque le droit de rachat des titres d'un Fonds est suspendu, nous n'accepterons aucun ordre de substitution de titres en provenance ou à destination de ce Fonds.

Une substitution entre Fonds fiduciaires ou entre un Fonds société et un Fonds fiduciaire donne lieu au rachat des titres que vous détenez actuellement et à l'achat des titres du Fonds que vous souhaitez détenir. La substitution d'actions entre Fonds société ne donne pas lieu à un rachat. Vos actions seront simplement converties en la série d'actions du nouveau Fonds société que vous souhaitez détenir. Par contre, si vous substituez, à des titres assortis de frais de rachat d'un Fonds société, des actions d'un autre Fonds société aux termes d'une option d'achat différente, vous devez nous verser de frais de reclassement au moment de la substitution. Les frais de reclassement correspondent aux frais de rachat que vous auriez payés si vous aviez fait racheter vos titres initiaux. Vous les payez en faisant racheter un nombre suffisant de titres. En l'occurrence, le nouveau barème de frais de rachat (le cas échéant) associé à cette option d'achat prendra effet à la date de la substitution. Se reporter à la rubrique « *Frais payables directement par vous* » du prospectus simplifié pour obtenir le barème des frais de rachat.

Si vous remplacez des titres assortis de frais de rachat d'un Fonds par des titres assortis de frais de rachat d'un autre Fonds avec la même option d'achat, aucuns frais de rachat ne seront payables au moment de la substitution. Les nouveaux titres assortis de frais de rachat qui vous seront émis seront plutôt assujettis au même barème de frais de rachat que les titres que vous déteniez à l'origine, et les frais de rachat payables au rachat des nouveaux titres seront calculés en fonction du coût initial des titres d'origine et de la date à laquelle vous avez acheté les titres d'origine.

Dans tous les autres cas, si vous remplacez des titres assortis de frais de rachat, les frais de rachat (ou, dans le cas d'une substitution entre Fonds société, les frais de reclassement correspondant aux frais de rachat que vous auriez payés si aviez fait racheter vos titres assortis de frais de rachat) seront payables au moment de la substitution, et le nouveau barème de frais de rachat (le cas échéant) associé à l'option d'achat de vos nouveaux titres prendra effet à la date d'achat de ces nouveaux titres. Se reporter à la rubrique « *Frais payables directement par vous* » du prospectus simplifié pour obtenir le barème des frais de rachat.

Votre courtier peut vous imputer des frais de substitution d'au plus 2 % de la valeur des titres visés par une substitution entre Fonds. Nous ne payons aucuns frais à votre courtier lorsque vous faites une substitution entre Fonds.

Lorsque, dans un délai de 30 jours, un client institutionnel demande la substitution de titres des séries O ou OS du Programme d'investissement Russell Souverain ou de la série A des Portefeuilles LifePoints Russell ou du Groupe de Fonds Russell ayant une valeur liquidative

globale excédant 10 % de la valeur liquidative de cette série de titres du Fonds, le Fonds peut facturer des frais d'opérations importantes d'au plus 0,5 % de la valeur des titres en cause et en conserver le montant dans le Fonds pour dédommager les investisseurs restants du Fonds des frais d'opérations engagés par le Fonds pour procéder à la substitution. Les frais d'opérations importantes sont acquittés par le rachat d'un nombre suffisant de titres.

Se reporter à la rubrique « *Frais payables directement par vous* » du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Voir « *Substitutions mettant en cause des titres d'une série couverte en dollars US* » pour des règles supplémentaires sur les substitutions mettant en cause des titres d'une série couverte en dollars US.

La substitution entre Fonds de société n'étant pas considérée comme une disposition aux fins fiscales, il n'en découlera aucun gain ou perte en capital. Toute autre substitution entre Fonds est cependant une disposition aux fins fiscales, et tout rachat de titres destiné à acquitter des frais imputés par votre courtier, par un Fonds ou par nous tel qu'il est décrit ci-dessus sera également réputé être une disposition aux fins fiscales. Si vous détenez vos titres à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pourrez être tenu de payer de l'impôt sur tout gain en capital que vous réalisez sur la disposition de titres. Se reporter à la rubrique « *Incidences fiscales* » pour obtenir de plus amples renseignements.

Substitutions mettant en cause des titres d'une série couverte en dollars US

À moins que la rubrique « *Substitution de titres au sein d'un même Fonds* » à la page xx ou la rubrique « *Substitution de titres entre Fonds* » à la page xx ne l'interdise, vous pouvez substituer vos titres d'une série qui ne sont pas de la série couverte en dollars US pour des titres de la série couverte en dollars US.

Vous ne pouvez remplacer des titres d'une série couverte en dollars US que par des titres d'une autre telle série. Vous ne pouvez remplacer des titres d'une série couverte en dollars US par des titres d'une série d'un Fonds qui n'est pas une série couverte en dollars US.

Opérations à court terme

Si vous faites racheter ou que vous substituez des titres d'un Fonds dans les 30 jours de leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme d'au plus 2 % de la valeur des titres. Nous pourrions également exiger que vous rachetiez la totalité de vos avoirs dans le Fonds.

Nous avons mis en place des systèmes informatisés pour déceler les opérations à court terme sur des titres de Fonds. En ce qui concerne les Fonds, nous avons pour politique d'imposer des frais d'au plus 2 % de la valeur des titres rachetés ou substitués lorsque le rachat ou la substitution comporte des opérations à court terme. Ces frais sont payés au Fonds et s'ajoutent aux autres frais qui peuvent s'appliquer. Nous pouvons renoncer aux frais d'opérations à court terme imposés par un Fonds pour d'autres opérations si l'opération était négligeable ou si elle n'a pas nui aux autres épargnants du Fonds.

Les Fonds n'ont conclu aucun arrangement, informel ou non, avec toute personne physique ou morale afin d'autoriser les opérations à court terme.

Frais de gestion réduits

Pour inciter les épargnants à faire des placements importants dans un Fonds, nous pouvons réduire nos frais de gestion. Si vous faites un placement important dans les titres d'un Fonds, nous pouvons réduire nos frais de gestion habituels. La réduction est appelée une *remise sur les frais de gestion*. Nous négocierons ponctuellement avec vous ou avec votre courtier le montant de la remise, bien qu'il se fonde principalement sur l'importance de vos avoirs et de votre relation avec nous. Nous calculons les remises accordées chaque jour ouvrable et nous les payons périodiquement à nos épargnants admissibles.

Dans le cas d'un Fonds société, nous payons les remises à l'épargnant et les réinvestissons pour son compte dans d'autres actions de la même série du Fonds société. Dans le cas d'un Fonds fiduciaire, les remises sont versées aux épargnants admissibles à titre de distribution, par le Fonds fiduciaire, de parts additionnelles de la même série de ce Fonds.

Se reporter à la rubrique « *Incidences fiscales* » pour obtenir de plus amples renseignements sur le traitement fiscal des remises sur les frais de gestion.

INCIDENCES FISCALES

La présente rubrique constitue un résumé des principales incidences fiscales fédérales canadiennes, à l'égard de l'acquisition, de la propriété et de la disposition de titres des Fonds pour une personne (autre qu'une fiducie) qui, pour les besoins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), est résident canadien, n'a pas de lien de dépendance avec les Fonds et détient ses titres à titre d'immobilisations.

Le texte qui suit est un résumé général qui ne prétend pas donner des conseils à un épargnant donné. Vous devriez rechercher des conseils indépendants quant aux conséquences fiscales d'un placement dans les titres des Fonds sur votre situation personnelle.

Le présent résumé se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application, sur les propositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt et son règlement annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes et sur les politiques et pratiques administratives publiées de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »). Le présent résumé suppose que ces politiques et pratiques continueront de s'appliquer de manière cohérente. Le présent résumé ne tient pas compte ni ne prévoit de modifications de la loi, que ce soit par voie législative, gouvernementale ou judiciaire. Il ne tient pas compte non plus des incidences fiscales provinciales, territoriales ou étrangères.

Chacun des Fonds fiduciaires a toujours été admissible, pendant son année d'imposition écoulée, et il prévoit continuer de l'être à tous moments importants, en tant que fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt. Il est tenu pour acquis dans le présent résumé que chaque Fonds fiduciaire est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt tel qu'il est décrit ci-dessus.

Catégorie de société Investissements Russell Inc. est actuellement admissible, et prévoit continuer de l'être à tous moments importants, en tant que fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt. Le présent résumé tient pour acquis que la Société sera, à tous moments importants, admissible en tant que fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt.

Imposition des Fonds

Imposition des Fonds société

La Société est une personne morale aux fins de l'impôt. Son impôt n'est pas calculé pour chacune de ses séries ou de ses catégories. Par conséquent, l'ensemble des revenus, des frais déductibles, des gains en capital et des pertes en capital de la Société qui ont trait à tous ses portefeuilles de placement et les autres éléments ayant trait à sa situation fiscale (y compris les caractéristiques fiscales de tous ses éléments d'actif) sont pris en compte aux fins du calcul du revenu ou de la perte de la Société et des impôts applicables payables par cette dernière, y compris l'impôt remboursable au titre des gains en capital. Ainsi, tous les frais déductibles de la Société, tant les frais communs à toutes ses séries ou à tous ses Fonds société que les frais attribuables à une série ou à un Fonds société donné, sont pris en compte aux fins du calcul de son revenu ou de sa perte. De la même façon, les pertes en capital de la Société ayant trait à une partie de son portefeuille qui est attribuable à un Fonds société donné peuvent être portées en diminution de ses gains en capital ayant trait à une partie de son portefeuille qui est attribuable à un autre Fonds société aux fins du calcul de l'impôt remboursable au titre des gains en capital à payer. De plus, les pertes d'exploitation ordinaires de la Société (imputables à l'année en cours ou reportées prospectivement d'années antérieures) qui sont attribuables à un Fonds société donné peuvent être portées en diminution de son revenu ou de son revenu imposable qui est attribuable à d'autres Fonds société.

La tranche imposable des gains en capital (déduction faite des pertes en capital déductibles) réalisés par la Société est imposable aux taux d'imposition des sociétés ordinaires. Les impôts que la Société doit payer sur les gains en capital réalisés sont remboursables selon une formule stipulée lorsque ses titres sont rachetés ou lorsqu'elle verse des dividendes de gains en capital. La Société peut réaliser des gains en capital dans diverses circonstances, notamment lorsqu'elle dispose de titres en portefeuille en raison du fait que les actionnaires d'un Fonds société convertissent leurs actions en actions d'un autre Fonds société.

La Société est généralement assujettie à l'impôt sur les dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt selon une somme correspondant à 33 1/3 % de ces dividendes, l'impôt en question étant remboursable à raison de 1 \$ par tranche de 3 \$ des dividendes ordinaires qu'elle a versés à ses actionnaires. En ce qui concerne les autres revenus (déduction faite des frais déductibles) tels que les intérêts et les dividendes de sociétés étrangères, la Société est, en règle générale, assujettie à l'impôt aux taux d'imposition des sociétés ordinaires, moins les crédits pour impôt étranger payé applicables. En règle générale, les gains et les pertes découlant de l'utilisation d'instruments dérivés sont comptabilisés au poste du revenu plutôt qu'à celui du capital. Les gains (et les pertes) découlant de l'utilisation d'instruments dérivés en vue de couvrir l'exposition aux monnaies étrangères sur la valeur marchande des titres en portefeuille détenus comme immobilisations peuvent être

comptabilisés au poste du capital (et considérés comme tels par la Société). Si ces gains étaient plutôt comptabilisés au poste du revenu, le rendement après impôts des actionnaires pourrait être réduit et la Société risquerait d'être assujettie à un impôt sur le revenu non remboursable au titre de ces opérations.

Si un émetteur qui est une fiducie canadienne (comme un fonds sous-jacent) fait les désignations appropriées, les dividendes imposables et (ou) les dividendes déterminés provenant de sociétés canadiennes imposables qui sont versés à la Société et les gains en capital conserveront leur caractère de dividendes imposables et (ou) de dividendes et de gains en capital déterminés entre les mains de la Société.

La Catégorie gestion du rendement Russell conclut des opérations sur instruments dérivés, y compris un ou plusieurs contrats à terme de gré à gré (collectivement, les « contrats à terme de gré à gré »), qui lui permettent de vendre à terme son portefeuille d'actions d'émetteurs ouverts canadiens (les « titres canadiens ») à une contrepartie en retour d'un montant correspondant à la valeur d'un nombre de parts d'un fonds sous-jacent. Dans le cadre du calcul de son revenu aux fins de l'impôt, l'imposition résultant de la disposition de titres canadiens dépend de la manière dont les obligations de la Catégorie gestion du rendement Russell et de la contrepartie sont réglées aux termes du contrat à terme de gré à gré. Si la Catégorie gestion du rendement Russell remet les titres canadiens à la contrepartie et reçoit de celle-ci une somme correspondant au prix à terme stipulé dans le contrat à terme de gré à gré, elle réalisera des gains (ou subira des pertes) en capital dans la mesure où le prix à terme est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté global des titres. Si le contrat à terme de gré à gré n'est pas réglé par la remise des titres canadiens, le produit pourrait être considéré comme un revenu.

Aucune décision anticipée en matière d'impôt n'a été demandée à l'ARC ou obtenue de celle-ci en ce qui a trait au moment où les gains ou les pertes de la Catégorie gestion du rendement Russell doivent être comptabilisés ou à la qualification de ces gains ou de ces pertes. Si, au moment du règlement du contrat à terme de gré à gré, le caractère des gains découlant de celui-ci et le moment où ceux-ci doivent être comptabilisés sont autres que s'il s'agissait de gains en capital réalisés au moment de la vente des titres canadiens, ou si la Société n'est pas admissible à titre de « société de placement à capital variable » aux fins de la Loi de l'impôt et qu'elle est jugée être un « négociant ou courtier en valeurs », en conséquence d'une modification législative ou pour une autre raison, le rendement après impôt dont bénéficieront les actionnaires pourrait être réduit et la Société pourrait devoir payer un impôt non remboursable sur le revenu tiré de ces opérations.

Dans le calcul du revenu aux fins fiscales, la Société prévoit traiter les gains réalisés ou les pertes subis aux termes de contrats de change à terme conclus à l'égard des séries couvertes en dollars US comme des gains et des pertes en capital. Aucune décision anticipée en matière d'impôt n'a été demandée à l'ARC ni obtenue de celle-ci en ce qui a trait au moment de la réalisation ou à la qualification des gains ou des pertes survenus par suite de telles opérations de change. Le rendement après impôt de la Société sera moindre si ces gains sont traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital aux fins de l'application de l'impôt canadien. Dans ce cas, la Société pourrait être assujettie à un impôt sur le revenu non remboursable pour ces opérations et le rendement après impôt des actionnaires pourrait en souffrir.

Imposition des Fonds fiduciaires

Chaque année d'imposition, chaque Fonds fiduciaire est assujéti à l'impôt de la partie I de la Loi de l'impôt sur son revenu imposable de l'année d'imposition en question, y compris les gains en capital nets imposables, déduction faite de la partie payée ou payable aux porteurs de parts. En règle générale, chaque Fonds fiduciaire distribue à ses porteurs de parts, à chaque année civile, une portion suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il ne soit pas assujéti à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les gains et les pertes découlant de l'utilisation d'instruments dérivés sont généralement comptabilisés au poste du revenu plutôt qu'à celui du capital. Les gains (et les pertes) découlant de l'utilisation d'instruments dérivés en vue de couvrir l'exposition aux monnaies étrangères sur la valeur marchande des titres en portefeuille détenus comme immobilisations peuvent être comptabilisés au poste du capital (et considérés comme tels par la Société). Si ces gains étaient plutôt comptabilisés au poste du revenu, le rendement après impôts des actionnaires pourrait être réduit. Pourvu que le Fonds fiduciaire soit une fiducie de fonds commun de placement tout au long d'une année d'imposition, il est autorisé à retenir, sans être assujéti à l'impôt, une partie de ses gains en capital nets réalisés fondée sur les rachats de ses parts au cours de l'année.

Tous les frais déductibles d'un Fonds fiduciaire, y compris les frais communs à toutes ses séries, ainsi que les frais de gestion et tous les autres frais d'une série donnée, seront pris en compte pour déterminer globalement le revenu réalisé ou la perte subie par le Fonds fiduciaire. Les pertes subies par un Fonds fiduciaire ne peuvent être imputées aux épargnants mais peuvent, sous certaines réserves, être déduites par le Fonds fiduciaire des gains en capital ou d'autres revenus réalisés d'autres années.

Règles d'imposition applicables à tous les Fonds

Chaque Fonds doit calculer son bénéfice net et ses gains en capital nets réalisés en dollars canadiens aux fins de la Loi de l'impôt. Il pourrait donc réaliser des gains ou des pertes de change, qu'il doit prendre en compte aux fins du calcul de son revenu aux fins de l'impôt. En outre, lorsqu'un Fonds accepte des souscriptions ou verse des paiements lors de rachats ou de distributions en dollars américains ou en devise, il peut s'exposer à un gain ou à une perte de change entre la date où la demande est acceptée ou la distribution, calculée et la date à laquelle le Fonds reçoit ou fait le paiement.

Dans certaines situations où la Société ou un Fonds fiduciaire dispose d'un bien et subirait normalement une perte en capital en conséquence, cette perte sera réputée être une « perte latente » et lui sera refusée, notamment si la Société ou le Fonds en dispose et acquiert le même bien pendant la période débutant 30 jours avant et prenant fin 30 jours après la disposition du bien et le détient à la fin de cette période.

Imposition des porteurs de titres

Règles d'imposition applicable aux actionnaires des Fonds société

Dividendes

Les dividendes versés par la Société, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis dans d'autres actions, constituent soit des dividendes ordinaires soit des dividendes sur les gains en capital et doivent être calculés en dollars canadiens aux fins fiscales.

Les dividendes ordinaires doivent être inclus dans le calcul du revenu de l'actionnaire et sont assujettis au mécanisme de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes qui s'applique habituellement aux dividendes versés par une société canadienne imposable. Un mécanisme bonifié de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes s'applique aux dividendes ordinaires versés par la Société et que celle-ci désigne à titre de « dividendes déterminés » au sens de la Loi de l'impôt. La Société prévoit désigner, si la Loi de l'impôt le permet, ses dividendes imposables à titre de dividendes déterminés.

La Société peut verser des dividendes sur les gains en capital à ses actionnaires afin d'obtenir un remboursement de l'impôt sur les gains en capital à payer par la Société, que cet impôt se rapporte ou non au portefeuille d'investissement relié à leur catégorie. Les dividendes sur les gains en capital versés par la Société sont considérés comme des gains en capital réalisés entre les mains des actionnaires et sont assujettis aux règles générales concernant l'imposition des gains en capital qui sont décrites ci-dessous.

Distributions

Les distributions constituant un remboursement de capital qui sont versées aux actionnaires de certaines séries d'un Fonds société ne sont pas imposables, mais elles réduisent le prix de base rajusté de vos actions. Si le prix de base rajusté des actions d'un épargnant devenait alors inférieur à zéro, le nombre négatif serait réputé constituer un gain en capital réalisé par l'épargnant et le montant de ce gain s'ajouterait au prix de base rajusté de ces actions.

Remises sur les frais de gestion

Les actionnaires de la Société doivent généralement inclure dans leur revenu, aux fins de l'impôt d'une année donnée, toute remise sur les frais de gestion qui leur est accordée par le gestionnaire. Toutefois, dans certains cas, les actionnaires peuvent choisir, aux termes de la Loi de l'impôt, qu'une telle remise soit déduite aux fins du calcul du coût de leurs actions du Fonds société en question.

Gains en capital

La disposition réelle ou réputée d'une action d'un Fonds société, y compris le rachat de celle-ci ou la substitution, à des actions d'un Fonds société, de parts d'un Fonds fiduciaire donne généralement lieu à la réalisation d'un gain (d'une perte) en capital dans la mesure où le produit de la disposition est supérieur (inférieur) à la somme du prix de base rajusté des actions pour

l'actionnaire et des frais de disposition raisonnables. Se reporter à la rubrique « *Imposition des gains en capital* » ci-dessous.

Lorsque l'actionnaire substitue, à des actions d'une série d'un Fonds société, des actions d'un autre Fonds société ou d'une autre série du même Fonds société, il n'est pas réputé procéder à une disposition, en vertu de la Loi de l'impôt, des actions ainsi substituées. Ainsi, l'actionnaire ne réalise aucun gain et ne subit aucune perte en capital au moment de la substitution. Le coût, pour l'actionnaire, des actions d'une série d'un Fonds société acquises au moment de la substitution est réputé, aux termes de la Loi de l'impôt, correspondre au prix de base rajusté, pour l'actionnaire, des actions de la série du Fonds société ainsi substituées immédiatement avant la substitution. Il faut faire la moyenne de ce coût et du prix de base rajusté des autres actions de cette série du même Fonds société appartenant à l'actionnaire.

Règles d'imposition applicables aux porteurs de parts des Fonds fiduciaires

Distributions

En règle générale, les porteurs de parts seront tenus d'inclure, dans le calcul de leur revenu, le montant (calculé en dollars canadiens) du revenu net et de la tranche imposable des gains en capital nets réalisés qui leur sont payés ou payables par un Fonds fiduciaire au cours de l'année d'imposition (y compris les remises sur les frais de gestion) qu'ils soient réinvestis ou non dans des parts supplémentaires. Les porteurs de parts peuvent être redevables de l'impôt sur le revenu et les gains en capital non réalisés non distribués et sur les gains en capital accumulés mais non réalisés qui sont comptabilisés dans un Fonds fiduciaire au moment où les parts sont acquises, dans la mesure où ces montants sont ensuite distribués aux porteurs de parts.

Pourvu que les Fonds fiduciaires aient effectué les désignations appropriées, le montant éventuel des revenus de source étrangère, les gains en capital nets imposables et les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables (y compris les « dividendes déterminés ») des Fonds fiduciaires qui sont payés ou payables aux porteurs de parts (y compris les montants investis dans des parts additionnelles) conserveront leur caractère pour les besoins de l'impôt et seront traités comme des revenus de source étrangère, des gains en capital imposables et des dividendes imposables des porteurs de parts. Les « dividendes déterminés » donnent lieu à un mécanisme bonifié de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes. Les revenus de source étrangère reçus par les Fonds fiduciaires sont généralement comptabilisés déduction faite des retenues fiscales du territoire étranger. Ces retenues sont prises en compte dans le calcul du revenu des Fonds fiduciaires aux termes de la Loi de l'impôt. Dans la mesure où les Fonds fiduciaires effectuent la désignation voulue conformément à la Loi de l'impôt, les porteurs de parts auront le droit, aux fins du calcul des crédits d'impôts étrangers, de considérer leur quote-part de ces retenues comme des impôts étrangers payés par les porteurs de parts.

En règle générale, les gains réalisés par un Fonds fiduciaire au titre des instruments dérivés donnent lieu à la distribution de revenu plutôt que de gains en capital.

Dans la mesure où des distributions (notamment des remises sur les frais de gestion) versées à un porteur de parts par un Fonds fiduciaire au cours d'une année dépassent la quote-part du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds fiduciaire attribuée au porteur de parts pour

l'année en question, ces distributions (sauf dans la mesure où elles constituent le produit de la disposition d'une part tel qu'il est décrit ci-dessous) ne sont pas imposables comme revenu du porteur de parts, mais elles réduisent le prix de base rajusté des parts qu'il détient. Lorsque le prix de base rajusté des parts d'un porteur devient négatif à un moment donné au cours de l'année d'imposition, le porteur de parts est réputé réaliser un gain en capital correspondant au montant négatif, et le prix de base rajusté de ses parts est rétabli à zéro. Dans certaines circonstances, un Fonds fiduciaire est autorisé à choisir de traiter les distributions aux porteurs de parts qui dépassent le revenu du Fonds fiduciaire pour l'année comme une distribution de revenu et de déduire cette somme dans le calcul de son revenu de l'année d'imposition suivante.

Gains en capital

Au moment de la disposition ou de la disposition réputée d'une part par son porteur, que ce soit par voie de rachat, de substitution ou autrement, un gain en capital (ou une perte en capital) sera réalisé (ou subie) dans la mesure où le produit de la disposition, déduction faite des coûts de disposition, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté de la part pour son porteur. Plus particulièrement, il y a disposition d'une part advenant la substitution pour des titres d'un autre Fonds. La substitution entre séries d'un même Fonds fiduciaire ne donne pas lieu à une disposition pour fins fiscales, sauf dans la mesure où les parts sont rachetées dans le but d'acquitter des frais. Lorsque les parts rachetées sont détenues à l'extérieur d'un régime enregistré, leurs porteurs peuvent réaliser un gain en capital imposable. Se reporter à la rubrique « *Imposition des gains en capital* » ci-dessous.

Série couverte en dollars US

En règle générale, les montants touchés par le calcul du revenu aux termes de la Loi de l'impôt sont déclarés en dollars canadiens. Par exemple, tout montant exprimé ou libellé en dollars américains, y compris les dividendes, les distributions, les prix de base rajustés et les produits de disposition, doit être converti en dollars canadiens selon, en règle générale, le taux de change établi par la Banque du Canada à midi à la date où un tel montant est constaté. Ainsi, si vous détenez des titres d'une série couverte en dollars US, vous pourriez être tenu de déclarer aux fins fiscales un gain ou une perte de change à l'égard de ces titres en raison des fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain

Règles d'imposition applicables à tous les porteurs de titres (sauf les régimes enregistrés)

Monnaie canadienne

Les porteurs de titres sont tenus de calculer leur bénéfice net et leurs gains en capital nets réalisés en dollars canadiens aux fins de la Loi de l'impôt et sont donc susceptibles de réaliser un revenu ou un gain en capital vu la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien en ce qui concerne les titres d'un Fonds libellés et souscrits en dollars américains.

Imposition des gains en capital

En règle générale, la moitié des gains en capital sont inclus dans le revenu à titre de gains en capital imposables et la moitié des pertes en capital constituent des pertes en capital déductibles

des gains en capital imposables, aux termes et sous réserve des règles détaillées de la Loi de l'impôt.

Le prix de base rajusté d'un titre d'une série d'un Fonds pour l'épargnant correspond, en règle générale, au coût moyen pondéré de tous les titres des séries du Fonds qui appartiennent à cet épargnant, y compris les titres acquis dans le cadre du réinvestissement d'un dividende, d'une distribution ou d'une remise sur les frais de gestion. Par conséquent, au moment de la souscription d'un titre d'un Fonds, il faut généralement faire la moyenne du coût de ce titre et du prix de base rajusté des autres titres de cette série du Fonds appartenant à l'épargnant afin d'établir le prix de base rajusté de chacun des titres de la série du Fonds qui sont détenus à ce moment-là. Il importe de préciser qu'un prix de base rajusté distinct doit être établi pour chacune des séries de titres d'un Fonds.

Lorsque vous calculez votre gain ou votre perte à la disposition de titres :

- si vous avez acheté ces titres selon l'option d'achat avec frais d'acquisition, vous pouvez inclure dans le prix de base rajusté de vos titres de cette série les frais d'achat que vous avez payés à votre courtier à l'achat de ces titres
- si vous avez acheté ces titres selon l'option d'achat avec frais réduits ou avec frais d'achat reportés, vous pouvez inclure dans vos frais de disposition raisonnables les frais de rachat que vous payez à la disposition

Dans certains cas, la perte en capital qui découlerait normalement de la disposition de titres d'un Fonds pourrait vous être refusée. Cela peut se produire si vous, votre conjoint ou une autre personne affiliée avec vous (y compris une société par actions que vous contrôlez) avez acquis des titres de la même série du Fonds pendant la période de 30 jours précédant ou suivant la date à laquelle vous avez disposé de vos titres, qui sont alors considérés comme des « biens substitués ». Dans de telles circonstances, votre perte en capital peut être réputée comme étant une « perte apparente » et, par conséquent, refusée. Le montant de la perte en capital refusée s'ajoutera au prix de base rajusté des titres qui constituent des biens substitués pour le propriétaire.

Racheter des titres d'un Fonds dans le but de régler des frais payables par un porteur de titres constitue une disposition de ces titres pour ce dernier et donne lieu à un gain (une perte) en capital dans la mesure où le produit de la disposition de ces titres est supérieur (inférieur) à la somme de leur prix de base rajusté et des frais de disposition raisonnables.

Impôt minimum de remplacement

Les porteurs de titres pourraient être tenus d'acquitter un impôt minimum de remplacement sur les dividendes ou les gains en capital réalisés (y compris les dividendes sur les gains en capital reçus).

Règles d'imposition applicables aux régimes enregistrés

Si des titres d'un Fonds sont détenus dans un régime enregistré, le porteur de titres ne paiera en règle générale aucun impôt sur les distributions ou les dividendes payés par le Fonds sur ces titres ni sur tout gain en capital réalisé par le régime enregistré au rachat ou au remplacement des titres. Cependant, les retraits effectués dans les régimes enregistrés, sauf les comptes d'épargne libres d'impôt, sont en règle générale imposables au taux marginal d'imposition du porteur de titres. Il incombe aux titulaires d'un régime enregistré de conserver des relevés de leurs placements.

Admissibilité aux fins de placement

Les titres de chaque Fonds représentent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

Les titres d'un Fonds ne seront pas un « placement interdit » pour une fiducie régie par un compte d'épargne libre d'impôt si certaines dispositions de la Loi de l'impôt concernant les relations avec liens de dépendance et les gros placements ne s'appliquent pas au titulaire du compte d'épargne libre d'impôt. Le budget fédéral du 22 mars 2011 propose d'introduire des règles similaires concernant les « placements interdits » pour les rentiers de régimes enregistrés d'épargne-retraite et de fonds enregistrés de revenu de retraite.

GESTION DES FONDS

Gestionnaire

Le gestionnaire des Fonds est Investissements Russell Canada Limitée. À titre de gestionnaire des Fonds, nous sommes responsables de l'administration quotidienne et générale des Fonds.

Nous pouvons démissionner à titre de gestionnaire des Fonds en remettant un préavis de 60 jours au conseil d'administration de la Société (dans le cas d'un Fonds société) ou au fiduciaire (dans le cas d'un Fonds fiduciaire). Il peut être mis fin à notre mandat de gestionnaire des Fonds en tout temps, si nous déclarons faillite ou devenons insolvables et que nous ne sommes pas en mesure de gérer les Fonds.

Comment nous joindre

Vous pouvez nous joindre comme suit :

- en nous téléphonant sans frais au 1-888-509-1792
- en nous envoyant un courriel à l'adresse canada@russell.com
- en visitant notre site Web à l'adresse www.russell.com/ca

Pour nous joindre par la poste, veuillez écrire au siège social des Fonds à l'adresse suivante :

Investissements Russell Canada Limitée
 1 First Canadian Place
 100 King Street West, Suite 5900
 Toronto (Ontario) M5X 1E4

À l'attention du directeur, Service à la clientèle

Nos administrateurs et dirigeants

Voici la liste des administrateurs et des dirigeants d'Investissements Russell Canada Limitée. Nous avons indiqué leur nom et leur ville de résidence de même que leur poste actuel au sein de notre entreprise et leur fonction principale. Nous avons également indiqué tout autre poste occupé au cours des cinq dernières années.

Nom et ville de résidence	Poste actuel au sein de notre entreprise	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Bruce Curwood Toronto (Ontario)	Administrateur et directeur, Stratégie de placement	De 2007 jusqu'à présent : Directeur, Stratégie de placement, Investissements Russell Canada Limitée De 2005 à 2007 : Directeur, Recherche et stratégie, Investissements Russell Canada Limitée
David Feather Toronto (Ontario)	Administrateur (conseil), directeur général, président et chef de la direction	De 2010 jusqu'à présent : Directeur général, président et chef de la direction, Investissements Russell Canada Limitée; De 2002 à 2010 : Président, Mackenzie Financial Services Inc., et vice-président directeur, Mackenzie Financial Corporation
James M. Imhof Tacoma (Washington)	Conseil	De 2003 jusqu'à présent : Directeur général, Opérations mondiales, Frank Russell Company (société offrant des services et des produits de placement) En 2007 : Directeur, Opérations, Russell Implementation Services Inc.
Samir Khan Toronto (Ontario)	Administrateur, chef du contentieux, chef de la conformité et secrétaire général	De 2007 jusqu'à présent : Chef du contentieux, chef de la conformité et secrétaire général, Investissements Russell Canada Limitée De 2006 à 2007 : Chef du contentieux adjoint, Investissements Russell Canada Limitée

Nom et ville de résidence	Poste actuel au sein de notre entreprise	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Gregory Nott Toronto (Ontario)	Chef des placements et gestionnaire de portefeuille	<p>En 2011 : Chef des placements et gestionnaire de portefeuille, Investissements Russell Canada Limitée</p> <p>De 2005 à 2011 : Gestionnaire de portefeuille, Investissements Russell Canada Limitée</p>
Keith Pangretitsch Toronto (Ontario)	Directeur, Ventes nationales	<p>De 2008 jusqu'à présent : Directeur, Ventes nationales, Investissements Russell Canada Limitée</p> <p>De 2007 à 2008 : Chef de division, Ouest canadien, Investissements Russell Canada Limitée</p> <p>Avant 2007 : Directeur régional, Investissements Russell Canada Limitée</p>
David Steele Toronto (Ontario)	Administrateur, directeur général, Exploitation et chef des finances	<p>De 2010 jusqu'à présent : Directeur général, Exploitation et chef des finances, Investissements Russell Canada Limitée</p> <p>En 2010 : Directeur général, Canada (provisoire), Investissements Russell Canada Limitée</p> <p>De 2008 à 2010 : Directeur général, Exploitation, et chef des finances, Investissements Russell Canada Limitée</p> <p>En 2008 : Chef de l'exploitation et chef des finances, Investissements Russell Canada Limitée</p> <p>De 2006 à 2008 : Directeur, Finances et administration, Investissements Russell Canada Limitée</p>
Michael Thomas Gig Harbor (Washington)	Conseil	<p>En 2011 : Chef des services de conseil et chef des placements, Frank Russell Company</p> <p>De 2006 à 2011 : Chef des placements, Russell Implementation Services Inc. (courtier et conseiller en valeurs américain)</p>

Administrateurs et dirigeants de la Société

Voici la liste des administrateurs et des dirigeants de la Société. Nous avons indiqué leur nom et leur ville de résidence de même que leur poste actuel au sein de la Société et leur fonction principale. Nous avons également indiqué tout autre poste occupé au cours des cinq dernières années.

Nom et ville de résidence	Poste actuel au sein de la Société	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Bruce Curwood Toronto (Ontario)	Administrateur	De 2007 jusqu'à présent : Directeur, Stratégie de placement, Investissements Russell Canada Limitée De 2005 à 2007 : Directeur, Recherche et stratégie, Investissements Russell Canada Limitée
David Feather Toronto (Ontario)	Administrateur et chef de la direction	De 2010 jusqu'à présent : Directeur général, président et chef de la direction, Investissements Russell Canada Limitée; De 2002 à 2010 : Président, Mackenzie Financial Services Inc., et vice-président directeur, Mackenzie Financial Corporation
Samir Khan Toronto (Ontario)	Administrateur et secrétaire général	De 2007 jusqu'à présent : Chef du contentieux, chef de la conformité et secrétaire général, Investissements Russell Canada Limitée De 2006 à 2007 : Chef du contentieux adjoint, Investissements Russell Canada Limitée
David Steele Toronto (Ontario)	Administrateur et chef des finances	De 2010 jusqu'à présent : Directeur général, Exploitation et chef des finances, Investissements Russell Canada Limitée En 2010 : Directeur général, Canada (provisoire), Investissements Russell Canada Limitée De 2008 à 2010 : Directeur général, Exploitation et chef des finances, Investissements Russell Canada Limitée En 2008 : Chef de l'exploitation et chef des finances, Investissements Russell Canada Limitée De 2006 à 2008 : Directeur, Finances et administration, Investissements Russell Canada Limitée

Nom et ville de résidence	Poste actuel au sein de la Société	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Ashim Khemani Richmond Hill (Ontario)	Administrateur et président du comité de vérification	De 2010 jusqu'à présent : Dirigeant principal du développement du leadership, Sobeys Inc. (détaillant alimentaire et exploitant de distribution alimentaire canadien) De 2003 à 2010 : Chef de la direction, Aon Consulting Inc.
Rasha Katabi Toronto (Ontario)	Administrateur	De 2010 jusqu'à présent : Directeur général, Chef du groupe Solutions structurées, Bank of America Merrill Lynch Canada (services bancaires d'investissement) De 2006 à 2010 : Directeur général, Chef du groupe Solutions structurées, Merrill Lynch & Co.

Gestionnaire de portefeuille et sous-conseillers

Investissements Russell Canada Limitée agit en qualité de gestionnaire de portefeuille de tous les Fonds.

À titre de gestionnaire de portefeuille, nous retenons les services de sous-conseillers (appelés aussi des experts financiers), leur attribuons des volets du portefeuille, en assurons la gestion et surveillons leur rendement. Lorsqu'un Fonds investit la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds sous-jacents, nous surveillons le placement qu'en fait le Fonds dans ses fonds sous-jacents.

Bien que les sous-conseillers des Fonds prennent la plupart des décisions concernant l'achat et la vente de titres, il arrive que nous dirigions l'achat ou la vente de titres pour le compte des Fonds. Par exemple, lorsqu'il est mis fin au mandat d'un sous-conseiller, nous gérons la transition au(x) nouveau(x) sous-conseiller(s) et, au besoin, pouvons assurer la gestion du portefeuille sur une base provisoire. Nous pouvons être appelés à participer à la négociation d'un titre dont la pondération équivaut à près de 10 % d'un Fonds afin que celui-ci continue de se conformer aux restrictions réglementaires.

Nous pouvons également acheter ou vendre des titres pour le compte des sous-conseillers en vue de faciliter les cotisations et les rachats relatifs à un Fonds.

Voici le nom et le titre de la personne qui remplit ces fonctions à Investissements Russell Canada Limitée, les années de service et l'expérience en affaires acquise dans le cadre d'un autre poste occupé au cours des cinq dernières années :

Investissements Russell Canada Limitée

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Gregory W. Nott Chef des placements et gestionnaire de portefeuille, Investissements Russell Canada Limitée	Depuis 1998	En 2011 : Chef des placements et gestionnaire de portefeuille, Investissements Russell Canada Limitée De 2005 à 2011 : Gestionnaire de portefeuille, Investissements Russell Canada Limitée

Tous les Fonds

Frank Russell Company agit de temps à autre à titre de sous-conseiller pour tous les Fonds en nous fournissant des services de recherche, de sélection et de surveillance, ainsi que des services de gestion de portefeuille. Frank Russell Company est la société mère d'Investissements Russell Canada Limitée. Voici les noms et les titres des personnes qui remplissent ces fonctions à Frank Russell Company, les années de service et l'expérience en affaires acquise dans le cadre d'autres postes occupés au cours des cinq dernières années :

Frank Russell Company – Seattle (Washington)

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
James A. Jornlin Gestionnaire de portefeuille	Depuis 1996	—
Matt Beardsley Gestionnaire de portefeuille	Depuis 1995	Avant 2009 : Gestionnaire de portefeuille associé, Actions mondiales, Investissements Russell
Steve Skatrud Gestionnaire de portefeuille	Depuis 1999	—
Scott Crawshaw Gestionnaire de portefeuille	Depuis 2004	Avant 2006 : Analyste de la recherche, Marchés émergents, Investissements Russell

Russell Implementation Services Inc. (« RIS ») agit de temps à autre à titre de sous-conseiller pour chaque Fonds lorsqu'un Fonds utilise des instruments dérivés et nous aide à gérer la transition à un nouveau sous-conseiller. RIS agit également à titre de sous-conseiller dans la gestion du portefeuille de la Catégorie gestion du rendement Russell. Voici les noms et les titres des personnes qui remplissent ces fonctions au sein de RIS, leurs années de service et leur expérience en affaires acquise dans le cadre d'autres postes occupés au cours des cinq dernières années :

Russell Implementation Services Inc. – Seattle (Washington)

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
James M. Imhof Directeur, Opérations	Depuis 1987	—
Brian C. Mock Chef des solutions de portefeuille et gestionnaire de portefeuille	Depuis 1996	Avant 2009 : Gestionnaire de portefeuille, Investissements Russell
Joseph Hoffman Directeur, Opération de change	Depuis 2003	—

Fonds particuliers

Les Fonds qui investissent la quasi-totalité de leur actif dans des fonds sous-jacents n'ont habituellement pas d'autres sous-conseillers. Tous les autres Fonds comptent un ou plusieurs autres sous-conseillers qui achètent et vendent des titres pour leur partie du portefeuille du Fonds conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds. Ils doivent respecter les politiques et les restrictions que nous avons établies à l'égard des Fonds. Toutefois, nous ne dirigeons pas la sélection de titres des sous-conseillers. Nous pouvons embaucher ou remplacer des sous-conseillers à tout moment.

Voici la liste des autres sous-conseillers actuels des Fonds, qui énumère le nom et le titre des personnes qui exercent ces fonctions chez les sous-conseillers, leurs années de service et l'expérience en affaires qu'ils ont acquise dans le cadre d'un autre poste occupé au cours des cinq dernières années :

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Beutel, Goodman & Company Ltd., Toronto (Ontario) David J. Gregoris, vice-président, Revenu fixe Bruce L. Corneil, vice-président principal, Revenu fixe	Depuis 1992 Depuis 1994	— —
Canso Investment Counsel Ltd., Markham (Ontario) John Carswell, président	Depuis 1997	—
Pacific Investment Management Company, LLC (PIMCO), Newport Beach (Californie) Edward Devlin, vice-président principal	Depuis 2006	Avant 2006 : Directeur général, Lehman Brothers

Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Picton Mahoney Asset Management, Toronto (Ontario) David Picton, président, chef des placements et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2004	—
Greystone Managed Investments Inc., Regina (Saskatchewan) Donald M. MacKay, directeur général, gestionnaire de portefeuille	Depuis 1992	—
Foyston, Gordon & Payne Inc., Toronto (Ontario) John C. Berry, vice-président principal, Actions canadiennes et gestionnaire de portefeuille	Depuis 1989	—
Goodman & Company, Conseil en placements ltée, Toronto (Ontario) Rohit Sehgal, gestionnaire de portefeuille, vice-président, Goodman & Company, chef des stratégies de placement	Depuis 1998	—
Aurion Capital Management Inc., Toronto (Ontario) Robert B. Decker, vice-président principal et gestionnaire de portefeuille d'actions	Depuis 1996	—

Fonds d'investissement d'actions américaines Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Cornerstone Capital Management Inc., Bloomington (Minnesota) Thomas G. Kamp, président et chef des placements	Depuis 2006	Avant 2006 : Vice-président principal et gestionnaire de portefeuille, Alliance Capital Management
Montag & Caldwell, Atlanta (Géorgie) Ronald E. Canakaris, président et chef des placements	Depuis 1972	—
Charles E. Markwalter, vice-président et conseiller en placements	Depuis 1998	—
Schneider Capital Management Corporation, Wayne (Pennsylvanie) Arnold C. Schneider III, président et chef des placements	Depuis 1996	—
First Eagle Investment Management, LLC, New York (New York) Colin Morris, vice-président principal, gestionnaire de portefeuille	Depuis 1995	—
Institutional Capital LLC, Chicago (Illinois) Jerold Sensor, chef de la direction	Depuis 2007	Avant 2007 : Vice-président directeur et chef des placements adjoint, Institutional Capital LLC
Levin Capital Strategies, L.P. New York		

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
(New York) John Levin, président Jack Murphy, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2005 Depuis 2005	— —

Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Arrowstreet Capital, Limited Partnership, Boston (Massachusetts) Peter Rathjens, Ph.D., associé et chef des placements	Depuis 2000	—
Barrow, Hanley, Mewhinney & Strauss, LLC, Dallas (Texas) David Hodges, associé et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2001	—
William Blair & Company, LLC, Chicago (Illinois) Dave Merjan, associé et gestionnaire de portefeuille	Depuis 1998	—
MFS Institutional Advisors Inc., Boston (Massachusetts) Marcus Smith, vice-président principal et cogestionnaire du portefeuille d'actions non américaines	Depuis 1994	—
Mondrian Investment Partners Limited, Londres (Royaume-Uni) Elizabeth Desmond, chef des placements, actions internationales, et gestionnaire de portefeuille principale	Depuis 1997	—

Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Marsico Capital Management, LLC, Denver (Colorado) Cory Gilchrist, gestionnaire de portefeuille, actions américaines	Depuis 2003	—
MFS Institutional Advisors, Inc., Boston (Massachusetts) David T. Mannheim, vice-président principal, directeur, Gestion des portefeuilles d'actions, et gestionnaire du portefeuille d'actions mondiales	Depuis 1992	—
Arrowstreet Capital, Limited Partnership, Boston (Massachusetts) Peter Rathjens, Ph.D., associé et chef des finances	Depuis 2000	—
McKinley Capital Management Inc., Anchorage (Alaska)		

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Robert A. Gillam, vice-président principal et chef des placements	Depuis 1994	—
Harris Associates L.P., Chicago (Illinois) Robert M. Levy, associé, président du conseil et chef des placements	Depuis 1985	—
David G. Herro, associé et chef des placements, Actions internationales	Depuis 1992	—

Fonds à revenu fixe Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Canso Investment Counsel Ltd., Markham (Ontario) John Carswell, président	Depuis 1997	—
Beutel, Goodman & Company Ltd., Toronto (Ontario) David J. Gregoris, vice-président, Revenu fixe Bruce L. Corneil, vice-président principal, Revenu fixe	Depuis 1992 Depuis 1994	— —
Pacific Investment Management Company, LLC (PIMCO), Newport Beach (Californie) Edward Devlin, vice-président principal	Depuis 2006	Avant 2006 : Directeur général, Lehman Brothers

Fonds à revenu fixe Plus Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
AllianceBernstein Canada, Inc., New York (New York) Scott DiMaggio, directeur, Titres à revenu fixe canadiens	Depuis 2002	—
Goldman Sachs Asset Management, L.P., New York (New York) Michael Goosay, vice-président, gestionnaire de portefeuilles clients	Depuis 2009	Avant 2009 : Administrateur, Drake Management Avant 2007 : Gestionnaire de portefeuille, Finance prudentielle
Pacific Investment Management Company, LLC (PIMCO), Newport Beach (Californie) Edward Devlin, vice-président principal	Depuis 2006	Avant 2006 : Directeur général, Lehman Brothers

Fonds de dividendes canadien Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Foyston, Gordon & Payne Inc., Toronto (Ontario) James R. Martin, chef des placements et gestionnaire de portefeuille	Depuis 1989	—
Goodman & Company, Conseil en placements Itée, Toronto (Ontario) David Taylor, vice-président et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2002	—

Fonds d'actions canadiennes Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Picton Mahoney Asset Management, Toronto (Ontario) David Picton, président, chef des placements et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2004	—
Foyston, Gordon & Payne Inc., Toronto (Ontario) John C. Berry, vice-président principal, Actions canadiennes et gestionnaire de portefeuille	Depuis 1989	—
Greystone Managed Investments Inc., Regina (Saskatchewan) Donald M. MacKay, directeur général, gestionnaire de portefeuille	Depuis 1992	—
Aurion Capital Management Inc., Toronto (Ontario) Robert B. Decker, vice-président principal et gestionnaire de portefeuille d'actions	Depuis 1996	—
Goodman & Company, Conseil en placements Itée, Toronto (Ontario) Rohit Sehgal, gestionnaire de portefeuille, vice-président, Goodman & Company, chef des stratégies de placement	Depuis 1998	—

Fonds de petites sociétés Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Goodman & Company, Conseil en placements Itée, Toronto (Ontario) Alexander Lane, vice-président et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2002	—
Hillsdale Investment Management Inc. Chris Guthrie, président, chef de la direction, gestionnaire de portefeuille et associé fondateur	Depuis 1996	—

Fonds d'actions américaines Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Numeric Investors LLC, Boston (Massachusetts) Arup Datta, directeur général	Depuis 1997	—
Sustainable Growth Advisers LP, Stamford (Connecticut)		
Robert Rohn, associé	Depuis 2003	—
George Fraise, associé	Depuis 2003	—
Gordon Marchand, associé	Depuis 2003	—
PENN Capital Management Company, Inc., Philadelphie (Pennsylvanie) Paulo Silva, gestionnaire de portefeuille principal	Depuis 2002	—
Institutional Capital LLC, Chicago (Illinois) Jerold Sensor, chef de la direction	Depuis 2007	Avant 2007 : Vice-président directeur et cochef des placements, Institutional Capital LLC
Cornerstone Capital Management Inc., Bloomington (Minnesota) Thomas G. Kamp, président et chef des placements	Depuis 2006	Avant 2006 : Vice-président principal et gestionnaire de portefeuille, Alliance Capital Management
First Eagle Investment Management, LLC, New York (New York) Colin Morris, vice-président principal et gestionnaire de portefeuille	Depuis 1995	—
Levin Capital Strategies, LP. New York (New York) John Levin, président Jack Murphy, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2005 Depuis 2005	— —

Fonds d'actions outre-mer Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Barrow, Hanley, Mewhinney & Strauss, LLC, Dallas (Texas) David Hodges, associé et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2001	—
William Blair & Company, LLC, Chicago (Illinois) Dave Merjan, associé et gestionnaire de portefeuille	Depuis 1998	—
MFS Institutional Advisors Inc., Boston (Massachusetts) Marcus Smith, vice-président principal et cogestionnaire du portefeuille d'actions non américaines	Depuis 1994	—
Mondrian Investment Partners Limited, Londres (Royaume-Uni)		

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Elizabeth Desmond, chef des placements, Actions internationales, et gestionnaire de portefeuille principal	Depuis 1997	—
Arrowstreet Capital, Limited Partnership, Boston (Massachusetts) Peter Rathjens, Ph.D., associé et chef des placements	Depuis 2000	—

Fonds d'actions mondiales Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
MFS Institutional Advisors, Inc., Boston (Massachusetts) David T. Mannheim, vice-président principal, directeur, Gestion des portefeuilles d'actions et gestionnaire du portefeuille d'actions mondiales	Depuis 1992	—
Marsico Capital Management, LLC, Denver (Colorado) Cory Gilchrist, gestionnaire de portefeuille, Actions américaines	Depuis 2003	—
Arrowstreet Capital, Limited Partnership, Boston (Massachusetts) Peter Rathjens, associé et chef des placements	Depuis 2000	—
Harris Associates L.P., Chicago (Illinois) Robert M. Levy, associé, président du conseil et chef des placements David G. Herro, associé et chef des placements, Actions internationales	Depuis 1985 Depuis 1992	— —
McKinley Capital Management Inc., Anchorage (Alaska) Robert A. Gillam, vice-président principal et chef des placements	Depuis 1994	—

Fonds d'actions marchés émergents Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
AllianceBernstein Canada, Inc., New York (New York) Henry D'Auria, chef des placements, Actions des marchés émergents et de valeur	Depuis 1991	—
Delaware Investment Advisers (série de Delaware Management Business Trust), Philadelphie (Pennsylvanie) Liu-Er Chen, vice-président principal, chef des placements	Depuis 2006	—
Harding Loevner L.P., Somerville (New Jersey) G. Rusty Johnson, gestionnaire de portefeuille	Depuis 1994	—

Fonds du marché monétaire Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Russell Investment Management Company, Seattle (Washington) Kelly Mainelli, directrice, Placements à court terme	Depuis 2007	Avant 2007 : Administratrice, Columbia Management

Ententes de courtage

Il n'y a aucune commission de vente dans le cadre d'un placement par un Fonds dans les parts d'un fonds sous-jacent.

À l'égard des placements par un Fonds dans d'autres titres en portefeuille, les sous-conseillers prennent les décisions quant aux achats et aux ventes de titres de portefeuille et attribuent les activités de courtage à des courtiers pour exécution. Dans l'attribution du courtage, la politique générale consiste à obtenir une exécution efficace et rapide (la « meilleure exécution »), soit le paiement de commissions raisonnables par rapport à la valeur des services de courtage fournis, y compris la recherche, l'exécution et les autres biens et services offerts (communément appelés « conditions de faveur » reliées au courtage). En ce qui concerne l'attribution des activités de courtage en contrepartie de la meilleure exécution, nous ou le sous-conseiller sommes tenus de faire une détermination de bonne foi que le Fonds au nom duquel les activités de courtage sont attribuées recevra des avantages raisonnables sous la forme de biens et services qui nous aident ou qui aident le sous-conseiller dans les services de prise de décision en matière de placement offerts au Fonds.

Depuis le 20 juillet 2010, des courtiers et des tiers ont fourni des biens et des services, à nous et aux sous-conseillers, y compris des rapports de stratégie de portefeuille, des analyses économiques, des données statistiques sur des marchés financiers et des titres, des analyses et des rapports portant sur le rendement de gestionnaires et de secteurs, sur le rendement d'émetteurs, sur des facteurs et des tendances économiques et politiques, y compris des bases de données ou des logiciels permettant de livrer et d'exécuter ces services, et les courtiers et les tiers peuvent fournir les mêmes biens ou services, ou des biens et services semblables, à l'avenir. Les noms de ces courtiers et tiers sont accessibles sur demande, en nous appelant au numéro sans frais 1-888-509-1702, en nous envoyant un courriel au canada@russell.com ou en nous écrivant à l'adresse suivante :

Investissements Russell Canada Limitée
1 First Canadian Place, 100 King Street West, Suite 5900
Toronto (Ontario) M5X 1E4

À l'attention du directeur, Services à la clientèle

Nous exigeons que nos sous-conseillers envoient une partie des activités de courtage des Fonds à certains courtiers dans le cadre d'un programme de conditions de faveur administré pour nous par BNY ConvergeX Execution Solutions LLC. Ce programme de conditions de faveur nous permet de demander que les Fonds reçoivent certains services de recherche ou des ristournes sur

commission en échange de crédits générés par des activités de courtage de Fonds. Quand nous n'exigeons pas de sous-conseillers qu'ils orientent des activités de courtage, ils sont autorisés à conclure leurs propres arrangements de conditions de faveur et de choisir comment ils répartissent leurs activités de courtage d'une manière qui à leur avis sert au mieux les intérêts des Fonds.

Fiduciaire

Investissements Russell Canada Limitée, située à Toronto, en Ontario, est le fiduciaire des Fonds fiduciaires. Nous avons un pouvoir exclusif sur les actifs et les affaires des Fonds fiduciaires et sommes responsables en dernier recours de ceux-ci. Des honoraires de fiduciaire annuels de 10 000 \$ sont payables par chacun des Fonds fiduciaires. Ni les Portefeuilles LifePoints Russell, ni les Portefeuilles Russell Souverain ne versent d'honoraires de fiduciaire.

Dépositaire

La Banque Canadienne Impériale de Commerce, située à Toronto, en Ontario, est le dépositaire des Fonds. Le dépositaire est responsable de :

- la tenue de tous les registres des actifs des Fonds, et
- la garde des placements des Fonds

Le dépositaire peut, à l'occasion, retenir les services de sous-dépositaires relativement aux titres qui sont principalement négociés sur des marchés hors Canada. Dans ce cas, les sous-dépositaires doivent satisfaire aux exigences décrites dans le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*, et le dépositaire exige qu'ils adoptent le même degré de soin que lui. Les sous-dépositaires sont rémunérés par le dépositaire sur sa propre rémunération.

Placeur principal

Investissements Russell Canada Limitée prend des dispositions pour le placement de l'ensemble des titres des Fonds et est, de ce fait, le placeur principal des Fonds.

Auditeur

L'auditeur des Fonds est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. situé à Toronto, en Ontario.

Agent chargé de la tenue des registres

L'agent chargé de la tenue des registres pour les Fonds est International Financial Data Services (Canada) Ltd., société située à Toronto, en Ontario. L'agent détient les registres des Fonds à son bureau, à Toronto.

ADMINISTRATION DES FONDS

Fonds société

Le siège social des Fonds société est situé au 1 First Canadian Place, 100 King Street West, Suite 5900, Toronto (Ontario) M5X 1E4.

Les Fonds société constituent des catégories de la Société constituée par statuts constitutifs datés du 3 septembre 2008 et modifiés le 27 octobre 2008 et le 14 avril 2011, en vertu de la LCSA.

Tous les Fonds société offerts aux termes du prospectus simplifié et de la présente notice annuelle constituent des catégories de la même Société. La Société est autorisée à émettre une catégorie d'actions spéciales comportant droit de vote et 1 000 catégories d'actions d'organisme de placement collectif. De ce nombre, seize catégories sont actuellement offertes. Chaque catégorie d'actions d'organisme de placement collectif est autorisée à émettre 110 séries d'actions. De ce nombre, uniquement un petit nombre de séries sont actuellement offertes pour chaque Fonds société. Les administrateurs de la Société sont autorisés à faire référence à chaque catégorie et à chaque série au moyen du nom qui leur a été attribué par les administrateurs. Les noms de toutes les catégories et séries ainsi que les dates de création de ces dernières sont présentés ci-dessous :

Catégorie	Séries	Date de création
Catégorie 1 - Catégorie portefeuille équilibré LifePoints Russell	série B série F série F-6 série I-6	27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008
Catégorie 2 - Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell	série B série F série F-7 série I-7	27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008
Catégorie 3 - Catégorie portefeuille de croissance à long terme LifePoints Russell	série B série F	27 octobre 2008 27 octobre 2008
Catégorie 4 - Catégorie portefeuille tout actions LifePoints Russell	série B série F	27 octobre 2008 27 octobre 2008
Catégorie 5 - Catégorie fonds d'actions canadiennes Russell	série B série E série F	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008
Catégorie 6 - Catégorie fonds d'actions américaines Russell	série B série E série F	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008
Catégorie 7 - Catégorie fonds d'actions outre-mer Russell	série B série E série F	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008
Catégorie 8 - Catégorie fonds d'actions mondiales Russell	série B série E série F	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008
Catégorie 9 - Catégorie fonds d'actions marchés émergents Russell	série B série E série F	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008
Catégorie 10 - Catégorie gestion du rendement Russell	série B série E	27 octobre 2008 20 juillet 2009

Catégorie	Séries	Date de création
	série E-3 série E-5 série F sérieF-3 sérieF-5 sérieI-3 sérieI-5 série B couverte en dollars US série F couverte en dollars US série I-5 couverte en dollars US	20 juillet 2010 20 juillet 2010 27 octobre 2008 20 juillet 2010 20 juillet 2010 20 juillet 2010 20 juillet 2010 26 avril 2011 26 avril 2011 26 avril 2011
Catégorie 11 - Catégorie fonds du marché monétaire Russell	série B série E série F	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008
Catégorie 12 - Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	série B série F série E série E-5 série E-7 série F-5 série F-7 série I-5 série I-7	27 octobre 2008 27 octobre 2008 20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008
Catégorie 13 - Catégorie portefeuille essentiel de retraite Russell	série B série E série E-5 série E-6 série E-7 série F série F-5 série F-6 série F-7 série I-5 série I-6 série I-7	27 octobre 2008 20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008
Catégorie 14 - Catégorie fonds de dividendes canadien Russell	série B série E série F	20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009
Catégorie 15 - Catégorie portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell	série B série E série E-5 série E-6 série E-7 série F série F-5 série F-6 série F-7 série I-5 série I-6 série I-7	26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010
Catégorie 16 - Catégorie de petites sociétés Russell	série B série E série F	25 octobre 2010 25 octobre 2010 25 octobre 2010

Le 20 juillet 2010, le mot « Russell » a été ajouté au nom de chaque Catégorie portefeuille LifePoints Russell.

Le 29 juin 2011, le terme « couverte » a été ajouté au nom de la série B couverte en dollars US, de la série F couverte en dollars US et de la série I-5 couverte en dollars US de la Catégorie gestion du rendement Russell.

Fonds fiduciaires

Le siège social de chaque Fonds fiduciaire est situé au 1 First Canadian Place, 100 King Street West, Suite 5900, Toronto (Ontario) M5X 1E4.

Chaque Fonds fiduciaire est une fiducie de placement établie sous le régime des lois de l'Ontario régies par une déclaration de fiducie modifiée et mise à jour datée du 3 décembre 2010. Chaque Fonds fiduciaire est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable, ce qui signifie qu'il peut offrir un nombre illimité de parts aux épargnants.

Les dates de création de chaque série de chaque Fonds fiduciaire sont présentées ci-dessous. La date de création d'un Fonds fiduciaire correspond à la date de création de la première série du Fonds.

Fonds fiduciaire	Séries	Date de création
Fonds à revenu fixe Russell	série A série B série E série F série O	4 janvier 1993 19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds à revenu fixe Plus Russell	série A série B série E série F série O	24 octobre 2007 24 octobre 2007 24 octobre 2007 24 octobre 2007 24 octobre 2007
Fonds de dividendes canadien Russell	série A série B série E série F série O	12 octobre 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009
Fonds d'actions canadiennes Russell	série A série B série E série F série O	4 janvier 1993 19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds d'actions américaines Russell	série A série B série E série F série O	4 janvier 1993 19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds d'actions outre-mer Russell	série A série B série E série F série O	4 janvier 1993 19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004

Fonds fiduciaire	Séries	Date de création
Fonds d'actions mondiales Russell	série A série B série E série F série O	22 janvier 1998 19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds d'actions marchés émergents Russell	série A série B série E série F série O	29 janvier 1997 19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds du marché monétaire Russell	série A série B série E série F série O	22 janvier 1998 19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Portefeuille essentiel de retraite Russell	série B série E série E-5 série E-6 série E-7 série F série F-5 série F-6 série F-7 série I-5 série I-6 série I-7 série O	14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 22 octobre 2008
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	série E-5 série E-7 série F-5 série F-7 série I-5 série I-7 série OS	24 octobre 2007 24 octobre 2007 27 octobre 2005 27 octobre 2005 27 octobre 2005 4 novembre 2004 22 octobre 2008
Portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell	série B série E série E-5 série E-6 série E-7 série F série F-5 série F-6 série F-7 série I-5 série I-6 série I-7 série O	26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010
Fonds de petites sociétés Russell	série A série B série E série F série O	25 octobre 2010 25 octobre 2010 25 octobre 2010 25 octobre 2010 25 octobre 2010
Portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell	série A	10 août 2000

Fonds fiduciaire	Séries	Date de création
	série B série F série F-5 série I-5	10 août 2000 19 juillet 2005 19 juillet 2007 19 juillet 2007
Portefeuille équilibré LifePoints Russell	série A série B série F série F-6 série I-6	19 février 2009 1 ^{er} mai 2007 1 ^{er} mai 2007 1 ^{er} mai 2007 1 ^{er} mai 2007
Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell	série A série B série F série F-7 série I-7	10 août 2000 10 août 2000 19 juillet 2005 19 juillet 2007 19 juillet 2007
Portefeuille de croissance à long terme LifePoints Russell	série A série B série F	10 août 2000 10 août 2000 19 juillet 2005
Portefeuille tout actions LifePoints Russell	série A série B série F	19 septembre 2005 16 juillet 2001 19 juillet 2005
Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell	série A série B	10 août 2000 10 août 2000
Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell	série A série B	10 août 2000 10 août 2000
Fonds d'investissement d'actions américaines Russell	série A série B	10 août 2000 10 août 2000
Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell	série A série B	10 août 2000 10 août 2000
Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell	série A série B	12 avril 2002 12 avril 2002

Le 17 mars 2005, le nom du Fonds RER d'actions mondiales Souverain a été changé pour Fonds d'actions mondiales Souverain.

Le 24 octobre 2007, le nom des Fonds fiduciaires du Programme d'investissement Russell Souverain (sauf le Fonds à revenu fixe canadien Souverain et le Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell) a été modifié par le remplacement du nom de « Souverain » par celui de « Russell ». Le nom du Fonds à revenu fixe canadien Souverain a été changé pour Fonds à revenu fixe Russell. De plus, le nom du Programme d'investissement Souverain a été changé pour Programme d'investissement Russell Souverain.

Le 27 octobre 2005, la série I du Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell a changé sa désignation pour prendre celle de série I-7. Le 22 octobre 2008, dans la désignation des parts de chaque Fonds fiduciaire du Programme d'investissement Russell Souverain, le mot « catégorie » a été changé pour « série ».

Le 31 décembre 2005, Frank Russell Company a cessé d'être un conseiller en valeurs et est devenue un sous-conseiller pour tous les Fonds fiduciaires du Programme d'investissement Russell Souverain.

Le 16 juin 2008, dans la désignation des parts en circulation de chaque Fonds fiduciaire du Portefeuilles LifePoints Russell et du Groupe de Fonds Russell, le mot « catégorie » a été changé pour « série ». Le 20 juillet 2010, le mot « Russell » a été ajouté au nom de chaque Portefeuille LifePoints Russell.

Restrictions de placement

Nous gérons les Fonds conformément aux exigences de la législation en valeurs mobilières du Canada. Les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques contenues dans cette législation, y compris le Règlement 81-102. Ces restrictions et pratiques visent en partie à s'assurer que les placements que nous faisons pour les Fonds sont diversifiés et relativement liquides et que les Fonds sont bien gérés. Pour plus d'informations, veuillez consulter les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consulter votre conseiller juridique. Nous avons obtenu l'approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour déroger à certaines de ces restrictions.

Certains Fonds ont obtenu une dispense du Règlement 81-102, qui leur permet d'effectuer les opérations sur instruments dérivés aux fins suivantes s'ils se conforment à certaines conditions prescrites par la dispense :

1. conclure des swaps de taux d'intérêt ou des swaps sur défaillance dont le terme à courir est supérieur à trois ans
2. dans la mesure où une couverture en espèces est exigée à l'égard de certains instruments dérivés, couvrir certaines positions d'instruments dérivés avec :
 - a) des obligations, des débetures, des billets ou d'autres titres de créance liquides, dont le terme à courir est d'au plus 365 jours et qui ont une « note approuvée » au sens du Règlement 81-102 (des « titres à revenu fixe »)
 - b) des titres de créance à taux variable (« TCTV ») qui sont des « titres de créance ordinaires à taux variable » au sens du Règlement 81-102 et dont la valeur au marché du capital correspond approximativement à sa valeur au pair au moment de chaque changement du taux devant être payé, les taux d'intérêt étant rajustés au plus tard aux 185 jours
 - (i) si le TCTV est émis par le gouvernement du Canada ou par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada, le capital et l'intérêt du TCTV sont entièrement et inconditionnellement garantis par le gouvernement en question
 - (ii) si le TCTV est émis par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, le gouvernement d'un État de ce pays, le gouvernement d'un autre pays souverain ou un « organisme supranational accepté » au sens du Règlement 81-102, le capital et l'intérêt du TCTV sont entièrement et inconditionnellement garantis par le gouvernement ou l'organisme supranational accepté en question et le TCTV a une « note approuvée » au sens du Règlement 81-102

- (iii) si le TCTV est émis par une autre personne physique ou morale, il a une « note approuvée » au sens du Règlement 81-102
 - c) des titres d'organismes de placement collectif du marché monétaire que nous gérons (« titres d'OPC du marché monétaire ») et auxquels le Règlement 81-102 s'applique
3. les utiliser comme couverture quand le Fonds possède une position acheteur dans un titre quasi d'emprunt dont un composant est une position acheteur dans un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré :
- a) une couverture en espèces, des titres à revenu fixe, des TCTV et des titres d'OPC du marché monétaire (collectivement, une « couverture ») pour un montant qui, avec le montant sur marge de l'instrument dérivé en question et la valeur au marché de cet instrument dérivé, n'est pas inférieur, sur une base d'évaluation au marché quotidienne, à l'exposition de l'instrument dérivé en question au marché sous-jacent
 - b) un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de la participation sous-jacente du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré et une couverture qui, avec le montant sur marge de la position, n'est pas inférieure à l'excédent, s'il en est un, du prix d'exercice du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre la participation sous-jacente
 - c) une combinaison des positions dont il est question aux paragraphes a) et b) ci-dessus dont le montant est suffisant, sans l'ajout d'autres éléments d'actif du Fonds, pour permettre au Fonds d'acquérir la participation sous-jacente du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré
4. les utiliser comme couverture quand le Fonds a le droit de recevoir des paiements en vertu d'un swap de taux d'intérêt :
- a) une couverture d'un montant qui, avec le montant sur marge du swap et la valeur au marché du swap, n'est pas inférieur, sur une base d'évaluation au marché quotidienne, à l'exposition du swap au marché sous-jacent
 - b) un droit ou une obligation de conclure un swap de taux d'intérêt compensatoire sur une quantité équivalente et une durée équivalente et une couverture, qui, avec le montant sur marge de la position, n'est pas inférieur au montant total, s'il en est un, des obligations qui incombent au Fonds en vertu du swap de taux d'intérêt déduction faite des obligations qui incombent au Fonds en vertu de ce swap de taux d'intérêt compensatoire
 - c) une combinaison des positions dont il est question aux paragraphes a) et b) ci-dessus dont le montant est suffisant, sans l'ajout d'autres éléments d'actif du Fonds, pour permettre au Fonds de remplir les obligations qui lui incombent en vertu du swap de taux d'intérêt.

Se reporter aux renseignements propres à chaque Fonds dans le prospectus simplifié pour savoir quels Fonds ont reçu la dispense décrite ci-dessus et s'en prévalent.

Chaque Fonds a été autorisé par son comité d'examen indépendant à effectuer des échanges de titres entre Fonds, à condition que chacun de ces échanges soit conforme aux exigences du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* applicables à ces échanges.

Chaque Fonds fiduciaire prévoit être admissible en tout temps à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt, et la Société prévoit être admissible en tout temps à titre de société de placement à capital variable au sens de la Loi de l'impôt. Par conséquent, chacun limitera son entreprise à l'investissement de ses fonds dans des biens (sauf des biens immobiliers ou des intérêts dans de tels biens).

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Principaux porteurs de titres

En date de la présente notice annuelle, 910 Trust est propriétaire direct et indirect d'une action spéciale comportant droit de vote représentant 100 % des actions spéciales comportant droit de vote de la Société, et elle exerce un contrôle direct et indirect sur celle-ci.

Sauf comme il est indiqué ci-après, en date du 7 juin 2011, aucune personne physique ou morale n'est propriétaire inscrit ou, à notre connaissance, propriétaire réel, directement ou indirectement, de plus de 10 % des titres en circulation de toute série d'un Fonds.

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts	
Portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell	<i>Série A</i> Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie Compagnie d'assurance Standard Life du Canada	Inscrite Inscrite	80 % 11 %	1 677 699,675 230 499,704	
	<i>Série B</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. TD Waterhouse Canada Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	21 % 20 % 39 % 11 %	22 376 023,695 20 948 217,561 41 111 591,947 11 257 570,398	
	<i>Série F</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite	14 % 56 % 25 %	248 685,555 998 354,555 444 332,625	
	<i>Série F-5</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse Scotia Capitaux Inc. TD Waterhouse Canada Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	46 % 12 % 10 % 12 %	153 437,199 40 612,390 32 853,854 40 612,390	
	<i>Série I-5</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Raymond James Ltée Financière Banque Nationale Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	27 % 20 % 10 % 10 %	18 112,819 12 982,186 6 911,934 6 369,015	
	Portefeuille équilibré LifePoints Russell	<i>Série A</i> Compagnie d'assurance Standard Life du Canada	Inscrite	100 %	38 692,102
		<i>Série B</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. TD Waterhouse Canada Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	15 % 16 % 40 % 13 %	2 741 460,041 2 840 804,157 7 198 341,789 2 233 330,817
		<i>Série F</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Raymond James Ltée Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	25 % 24 % 15 % 26 %	128 664,722 120 276,363 77 834,413 132 237,940
		<i>Série F-6</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Raymond James Ltée Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés D Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	37 % 16 % 18 % 29 %	7 331,888 3 278,647 3 536,819 5 763,218
		<i>Série I-6</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite	40 % 23 % 10 %	191 854,713 111 904,974 47 748,020

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts	
Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell	<i>Série A</i> Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie Compagnie d'assurance Standard Life du Canada	Inscrite	83 %	3 584 815,876	
		Inscrite	11 %	482 149,292	
	<i>Série B</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. TD Waterhouse Canada Inc.	Inscrite	27 %	55 831 808,835	
		Inscrite	32 %	64 757 851,900	
		Inscrite	22 %	44 277 592,438	
	<i>Série F</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	24 %	573 823,294	
		Inscrite	53 %	1 275 692,805	
		Inscrite	15 %	371 949,383	
	<i>Série F-7</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Raymond James Ltée GMP Valeurs mobilières S.E.C. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	21 %	35 126,991	
		Inscrite	10 %	16 967,709	
		Inscrite	15 %	25 757,122	
		Inscrite	16 %	26 536,983	
	<i>Série I-7</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. Placements Manuvie incorporée RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite	13 %	15 224,492	
		Inscrite	13 %	15 150,161	
		Inscrite	22 %	26 365,643	
		Inscrite	15 %	18 024,331	
	Portefeuille de croissance à long terme LifePoints Russell	<i>Série A</i> Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie Compagnie d'assurance Standard Life du Canada	Inscrite	79 %	1 362 088,254
			Inscrite	13 %	232 078,096
<i>Série B</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. TD Waterhouse Canada Inc.		Inscrite	22 %	20 438 910,010	
		Inscrite	33 %	30 338 704,600	
		Inscrite	28 %	25 415 876,614	
<i>Série F</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse		Inscrite	19 %	201 600,681	
		Inscrite	41 %	430 868,208	
		Inscrite	22 %	235 075,860	
Portefeuille tout actions LifePoints Russell		<i>Série A</i> London Life All Equity RSP Portfolio Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	Inscrite	32 %	47 309,513
	Inscrite		66 %	99 123,619	
	<i>Série B</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. TD Waterhouse Canada Inc.	Inscrite	20 %	3 208 869,727	
		Inscrite	51 %	8 043 516,800	
		Inscrite	16 %	2 490 216,856	
	<i>Série F</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	42 %	283 632,304	
		Inscrite	36 %	241 652,151	
		Inscrite	12 %	79 951,556	

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts		
Catégorie portefeuille équilibré LifePoints Russell	<i>Série B</i> TD Waterhouse Canada Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite	65 % 12 %	1 989 842,740 379 739,735		
	<i>Série F</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite	10 % 78 %	16 157,263 121 573,448		
	<i>Série F-6</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Marchés mondiaux CIBC Inc. Raymond James Ltée	Inscrite Inscrite Inscrite	48 % 35 % 18 %	1 033,497 745,847 379,405		
	<i>Série I-6</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. TD Waterhouse Canada Inc.	Inscrite Inscrite	23 % 36 %	30 946,903 47 678,615		
	Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell	<i>Série B</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Valeurs mobilières DWM Inc. TD Waterhouse Canada Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	16 % 15 % 29 % 25 %	737 350,601 701 762,812 1 372 991,572 1 175 132,656	
		<i>Série F</i> Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	60 % 28 % 12 %	127 712,590 60 864,377 25 088,734	
		<i>Série F-7</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Placements Manuvie incorporée	Inscrite Inscrite	32 % 68 %	563,830 1 204,371	
		<i>Série I-7</i> Scotia Capitaux Inc. Corporation de valeurs mobilières Dundee Desjardins Sécurité financière Investissements	Inscrite Inscrite Inscrite	12 % 27 % 35 %	5 913,222 12 935,362 16 793,061	
		Catégorie portefeuille de croissance à long terme LifePoints Russell	<i>Série B</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. TD Waterhouse Canada Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	24 % 25 % 28 %	218 375,227 227 375,227 258 373,842
			<i>Série F</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Raymond James Ltée	Inscrite Inscrite Inscrite	10 % 45 % 32 %	11 581,806 49 990,529 35 406,782

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts	
Catégorie portefeuille tout actions LifePoints Russell	<i>Série B</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. TD Waterhouse Canada Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	10 %	23 539,841	
		Inscrite	40 %	88 707,796	
		Inscrite	12 %	26 069,422	
		Inscrite	26 %	57 637,844	
	<i>Série F</i> Placements Manuvie incorporée RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	11 %	15 463,301	
		Inscrite	60 %	85 506,258	
		Inscrite	24 %	34 100,055	
Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell	<i>Série A</i> BMO Nesbitt Burns	Inscrite	67 %	5 499 564,334	
		<i>Série B</i> Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell	Inscrite	43 %	102 026 511,925
			Inscrite	38 %	90 349 179,485
Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell	<i>Série A</i> The Xstrata Pension Fund Basell Master Trust Mosaic Canada ULC Master Trust Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	Inscrite	25 %	390 917,945	
		Inscrite	11 %	169 639,309	
		Inscrite	16 %	250 835,665	
		Inscrite	23 %	354 770,699	
	<i>Série B</i> Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell	Inscrite	54 %	53 374 118,458	
		Inscrite	30 %	29 604 404,528	
Fonds d'investissement d'actions américaines Russell	<i>Série A</i> The Xstrata Pension Fund Mosaic Canada ULC Master Trust	Inscrite	58 %	1 808 767,898	
		Inscrite	19 %	603 192,095	
	<i>Série B</i> Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell	Inscrite	46 %	71 839 017,342	
		Portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell	Inscrite	15 %	23 435 792,637
	Inscrite		26 %	40 312 656,398	
	Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell	<i>Série A</i> The Xstrata Pension Fund International Truck & Engine Company	Inscrite	48 %	1 999 892,132
Inscrite			23 %	954 329,219	
<i>Série B</i> Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell		Inscrite	46 %	58 562 203,443	
		Portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell	Inscrite	15 %	19 168 497,617
Inscrite			25 %	32 203 472,389	

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts	
Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell	<i>Série A</i> PACCAR du Canada Ltée	Inscrite	30 %	161 445,785	
	Retirement Pension Plan for Siemens VDO Automotive Inc. (Local 35)	Inscrite	32 %	168 374,844	
	Retirement Pension Plan for Siemens VDO Automotive Inc. CAW	Inscrite	10 %	52 498,997	
	Chrysler Financial Services Canada Inc.	Inscrite	23 %	122 394,746	
	<i>Série B</i> Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell	Inscrite	44 %	1 650 482,761	
	Portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell	Inscrite	20 %	733 454,882	
	Portefeuille de croissance à long terme LifePoints Russell	Inscrite	23 %	872 361,340	
	Fonds à revenu fixe Russell	<i>Série A</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	100 %	34 620 452,391
<i>Série B</i> Scotia Capitaux Inc.		Inscrite	51 %	37 945 095,514	
Conseils de placement privés TD Waterhouse		Inscrite	14 %	10 374 586,960	
<i>Série E</i> ATB Securities Inc.		Inscrite	13 %	258 128,742	
Scotia Capitaux Inc.		Inscrite	37 %	756 371,253	
RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.		Inscrite	11 %	223 991,668	
<i>Série F</i> Conseils de placement privés TD Waterhouse		Inscrite	10 %	1 804 847,554	
RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.		Inscrite	30 %	5 547 573,108	
Scotia Capitaux Inc.		Inscrite	39 %	7 373 333,163	
<i>Série O</i> Catégorie portefeuille essentiel de retraite Russell		Inscrite	20 %	4 850 180,332	
Portefeuille essentiel de retraite Russell		Inscrite	18 %	4 290 486,344	
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell		Inscrite	14 %	3 374 684,574	
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell		Inscrite	42 %	10 202 748,594	
Fonds à revenu fixe Plus Russell		<i>Série A</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	100 %	3 981 117,168
		<i>Série B</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C.	Inscrite	10 %	877 556 798
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	48 %	4 168 824,458	
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	17 %	1 463 714,572	
	Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite	10 %	825 793,560	
	<i>Série E</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	10 %	50 610,048	
	Valeurs mobilières PEAK Inc.	Inscrite	19 %	95 533,954	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	25 %	126 223,030	
	Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite	11 %	54 479,243	

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts
	<i>Série F</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	14 % 35 % 32 %	752 209,711 1 818 017,918 1 707 329,034
	<i>Série O</i> Catégorie portefeuille essentiel de retraite Russell Portefeuille essentiel de retraite Russell Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	20 % 18 % 14 % 42 %	4 853 881,902 4 258 334,674 3 356 759,951 10 029 257,185
Fonds de dividendes canadien Russell	<i>Série A</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	100 %	2 050 992,704
	<i>Série B</i> Marchés mondiaux CIBC Inc. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite	13 % 48 % 12 %	383 980,812 1 366 262,281 349 058,915
	<i>Série E</i> Marchés mondiaux CIBC Inc. GMP Valeurs mobilières S.E.C. Scotia Capitaux Inc. Services d'investissement Quadrus	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	28 % 12 % 27 % 17 %	50 077,140 21 634,496 49 663,053 29 937,615
	<i>Série F</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. GMP Valeurs mobilières S.E.C.	Inscrite Inscrite Inscrite	18 % 59 % 11 %	259 733,326 867 568,130 155 303,642
	<i>Série O</i> Catégorie fonds de dividendes canadiens Russell Catégorie portefeuille essentiel de retraite Russell Portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell	Inscrite Inscrite Inscrite	16 % 10 % 54 %	2 352 542,484 1 540 439,826 8 156 429,632
Fonds d'actions canadiennes Russell	<i>Série A</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	100 %	11 438 936,794
	<i>Série B</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite	13 % 56 % 15 %	2 471 523,001 10 910 347,098 2 996 575,654
	<i>Série E</i> Marchés mondiaux CIBC Inc. Valeurs mobilières PEAK Inc. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	19 % 11 % 27 % 16 %	198 924,527 122 160,545 286 158,619 166 855,532
	<i>Série F</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite Inscrite	13 % 46 %	892 991,238 3 129 744,461

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	34 %	2 305 533,808
	<i>Série O</i>			
	Catégorie fonds d'actions canadiennes Russell	Inscrite	32 %	5 188 738,121
	Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	Inscrite	15 %	2 472 262,529
	Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	Inscrite	43 %	7 012 249,477
Fonds d'actions américaines Russell	<i>Série A</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	100 %	7 617 717,702
	<i>Série B</i>			
	GMP Valeurs mobilières S.E.C.	Inscrite	12 %	1 967 968,267
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	61 %	9 864 131,040
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	14 %	2 289 342,352
	<i>Série E</i>			
	Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite	10 %	52 195,476
	Valeurs mobilières PEAK Inc.	Inscrite	17 %	89 688,553
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	28 %	146 639,738
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	17 %	89 688,553
	<i>Série F</i>			
	GMP Valeurs mobilières S.E.C.	Inscrite	22 %	1 426 834,343
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	42 %	2 771 174,233
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	30 %	1 991 395,290
	<i>Série O</i>			
	Catégorie fonds d'actions américaines Russell	Inscrite	22 %	3 386 252,253
	Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	Inscrite	16 %	2 415 011,349
	Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	Inscrite	45 %	6 792 076,617
Fonds d'actions outre-mer Russell	<i>Série A</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	100 %	6 421 417,547
	<i>Série B</i>			
	GMP Valeurs mobilières S.E.C.	Inscrite	12 %	1 427 086,209
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	63 %	7 601 981,058
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	13 %	1 549 781,900
	<i>Série E</i>			
	Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite	12 %	57 709,096
	Valeurs mobilières PEAK Inc.	Inscrite	16 %	80 724,885
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	25 %	126 165,507
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	24 %	120 428,622
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	12 %	57 696 802
	<i>Série F</i>			
	GMP Valeurs mobilières S.E.C.	Inscrite	11 %	538 853,056
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	48 %	2 425 658,386
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	34 %	1 735 458,773

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts
	<i>Série O</i> Catégorie fonds d'actions outre-mer Russell Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	Inscrite Inscrite Inscrite	20 % 16 % 48 %	2 421 910,797 1 954 397,564 5 734 962,732
Fonds d'actions mondiales Russell	<i>Série A</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. <i>Série B</i> Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse <i>Série E</i> Valeurs mobilières PEAK Inc. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Fundex Investissements Inc. <i>Série F</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. GMP Valeurs mobilières S.E.C. <i>Série O</i> Catégorie portefeuille essentiel de retraite Russell Portefeuille essentiel de retraite Russell Catégorie fonds d'actions mondiales Russell Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	100 % 70 % 12 % 27 % 26 % 11 % 11 % 14 % 30 % 47 % 13 % 11 % 10 % 19 % 15 % 45 %	8 027 622,936 6 868 007,094 11 166 826,039 65 654,778 92 081,342 38 434,225 39 501,444 48 857,995 982 895,720 1 532 576,634 431 106,624 1 053 847,503 936 688,849 1 804 708,580 1 469 109,773 4 338 181,740
Fonds d'actions marchés émergents Russell	<i>Série A</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. <i>Série B</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse <i>Série E</i> Valeurs mobilières PEAK Inc. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse <i>Série F</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. <i>Série O</i> Catégorie fonds d'actions marchés émergents	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	100 % 17 % 56 % 11 % 14 % 20 % 36 % 28 % 34 % 30 % 17 %	3 293 356,312 421 478,590 1 354 164,650 256 982,926 33 515,843 49 101,769 88 392,791 310 047,465 367 381,209 330 892,429 889 453,793

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts
	Russell Portefeuille de croissance à long terme LifePoints Russell Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	Inscrite Inscrite Inscrite	21 % 33 % 12 %	1 114 094,621 1 740 851,105 611 978,966
Fonds du marché monétaire Russell	<i>Série A</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. <i>Série B</i> Scotia Capitaux Inc. <i>Série E</i> Scotia Capitaux Inc. Placements Manuvie incorporée <i>Série F</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. <i>Série O</i> Retirement Pension Plan for Siemens VDO Automotive Inc. (London CAW Local 27 Employees) Catégorie fonds du marché monétaire Russell	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	100 % 69 % 75 % 14 % 10 % 19 % 65 % 82 % 15 %	1 040 537,362 659 031,498 66 345,602 12 528,028 38 949,868 76 104,587 261 798,894 3 112 897,502 606 299,820
Portefeuille essentiel de retraite Russell	<i>Série B</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. <i>Série E</i> Services d'investissement Quadrus RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. <i>Série E-5</i> IPC Investment Corporation <i>Série F</i> Raymond James Ltée RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse <i>Série F-5</i> Raymond James Ltée Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse <i>Série F-6</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	33 % 33 % 14 % 26 % 53 % 100 % 15 % 28 % 30 % 20 % 44 % 11 % 26 % 85 %	2 451 130,055 2 462 814,318 22 86,581 41 384,444 84 662,842 4 667,802 136 164,045 261 083,420 277 703,503 180 172,968 26 297,563 6 345,646 15 854,119 12 835,621

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts
	<i>Série F-7</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	15 % 40 % 13 % 16 %	5 803,657 15 427,436 4 976,891 6 377,983
	<i>Série I-5</i> Conseils de placement privés TD Waterhouse RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	13 % 44 % 28 %	38 858,070 128 294,961 83 496,516
	<i>Série I-6</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	49 % 25 % 20 %	27 862,923 14 374,238 11 481,517
	<i>Série I-7</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite	32 % 42 % 12 %	50 358,037 65 608,010 19 039,640
	<i>Série O</i> Compagnie d'assurance Standard Life du Canada	Inscrite	100 %	194 668,727
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	<i>Série E-5</i> Valeurs mobilières PEAK Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	33 % 38 % 20 %	18 689,989 21 308,524 11 438,799
	<i>Série F-5</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	10 % 32 % 40 %	43 301,777 134 969,649 165 328,033
	<i>Série F-7</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite	56 % 35 %	550 685,583 340 995,279
	<i>Série I-5</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite	46 % 31 %	1 493 059,872 1 005 455,359
	<i>Série I-7</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite	44 % 37 % 11 %	1 584 389,534 1 336 966,340 393 825,519
	<i>Série OS</i> Compagnie d'assurance Standard Life du Canada	Inscrite	100 %	15 371,715
Portefeuille canadien de	<i>Série B</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	26 %	576 469,886

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts
croissance et de revenu amélioré Russell	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	36 %	788 572,252
	Marchés mondiaux CIBC Inc	Inscrite	17 %	379 647,468
	<i>Série E</i> Valeurs mobilières PEAK Inc.	Inscrite	100 %	110 457,101
	<i>Série F</i> Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	30 %	90 251,420
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	32 %	96 875,373
	Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite	20 %	59 240,839
	GMP Valeurs mobilières S.E.C.	Inscrite	14 %	42 257,106
	<i>Série F5</i> Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	23 %	1 470,857
	Raymond James Ltée	Inscrite	19 %	1 225,419
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	29 %	1 840,656
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	29 %	1 848,947
	<i>Série F6</i> Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	100 %	859,614
	<i>Série F7</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	100 %	22 403,689
	<i>Série I5</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	50 %	17 124,616
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	17 %	6 012,660
	<i>Série I6</i> Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	50 %	3 652,984
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	28 %	2 078,333
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	13 %	962,913
	<i>Série I7</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	45 %	52 963,702
Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	49 %	57 163,117	
<i>Série O</i> Investissements Russell Canada Limitée	Inscrite	100 %	10,315	
Catégorie gestion du rendement Russell	<i>Série B</i> Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite	12 %	4 303 100,030
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	25 %	8 708 315,713
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	22 %	7 581 387,380
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	12 %	4 296 693,123
	<i>Série BH</i> Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.	Inscrite	19 %	271 307,266
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	32 %	451 657,499
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	21 %	298 927,565
	<i>Série E</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	27 %	927 740,507

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	12 %	414 811,292	
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	16 %	552 296,258	
	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrite	16 %	549 987,118	
	<i>Série E3</i>				
	Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite	10 %	859,546	
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	47 %	4 008,966	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	43 %	3,650,695	
	<i>Série F</i>				
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	35 %	5 212 505,798	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	31 %	4 709 244,353	
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	10 %	516 744,786	
	<i>Série F3</i>				
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	23 %	36 651,418	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	71 %	111 701,887	
	<i>Série F5</i>				
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	86 %	168 632,184	
	<i>Série FH</i>				
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	66 %	346 472,011	
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	12 %	61 157,134	
	<i>Série I3</i>				
	Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite	11 %	35 759,715	
	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrite	22 %	71 214,348	
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	34 %	109 551,621	
Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	10 %	31 854,816		
<i>Série I5</i>					
Financière Banque Nationale Inc.	Inscrite	19 %	37 590,200		
GMP Valeurs mobilières S.E.C.	Inscrite	14 %	28 769,092		
RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	23 %	44 846,042		
Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	16 %	32 287,391		
Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	11 %	22 873,856		
Catégorie fonds de dividendes canadien Russell	<i>Série B</i>				
	Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite	10 %	159 036,911	
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	17 %	265 920,531	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	31 %	474 506,165	
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	15 %	224 731,151	
	<i>Série E</i>				
	Fundex Investissements Inc.	Inscrite	12 %	26 061,591	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	63 %	134 507,635	
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	12 %	25 947,445	
	<i>Série F</i>				
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	30 %	232 442,333	
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	17 %	131 343,048	
RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	32 %	247 550,461		

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts	
Catégorie fonds d'actions canadiennes Russell	<i>Série B</i>				
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	30 %	867 367,056	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	27 %	770 514,647	
	Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite	22 %	631 501,963	
	<i>Série E</i>				
	Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite	22 %	68 939,865	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	37 %	118 308,133	
	Fundex Investissements Inc.	Inscrite	13 %	41 836,956	
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	12 %	38 248,532	
	<i>Série F</i>				
	GMP Valeurs mobilières S.E.C.	Inscrite	13 %	219 301,283	
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	35 %	598 564,811	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	45 %	775 684,796	
Catégorie fonds d'actions américaines Russell	<i>Série B</i>				
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	40 %	701 868,374	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	27 %	481 405,176	
	<i>Série E</i>				
	Valeurs mobilières DWM Inc.	Inscrite	10 %	16 627,592	
	Fundex Investissements Inc.	Inscrite	16 %	37 906,299	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	31 %	53 605,398	
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	20 %	34 779,826	
	Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite	12 %	19 911,121	
	<i>Série F</i>				
	GMP Valeurs mobilières S.E.C.	Inscrite	13 %	155 291,146	
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	29 %	346 107,686	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	50 %	588 580,095	
Catégorie fonds d'actions outre-mer Russell	<i>Série B</i>				
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	37 %	484 613,803	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	35 %	446 321,237	
	<i>Série E</i>				
	Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite	12 %	17 447,461	
	Fundex Investissements Inc.	Inscrite	15 %	21 648,147	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	38 %	54 001,797	
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	17 %	24 678,475	
	<i>Série F</i>				
	RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	35 %	362 075,063	
	Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	55 %	562 201,141	
	Catégorie fonds d'actions mondiales Russell	<i>Série B</i>			
		RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	43 %	396 590,398
Scotia Capitaux Inc.		Inscrite	32 %	293 921,125	
Conseils de placement privés TD Waterhouse		Inscrite	11 %	102 614,419	
<i>Série E</i>					

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts
	Valeurs mobilières DWM Inc. Fundex Investissements Inc. Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	11 % 28 % 36 % 13 %	15 679,986 41 650,946 53 829,986 19 686,273
	<i>Série F</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	19 % 15 % 54 %	131 655,629 107 356,631 376 765,630
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Russell	<i>Série B</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	12 % 26 % 24 % 21 %	171 188,876 152 452,174 140 960,232 123 961,785
	<i>Série E</i> Fundex Investissements Inc. Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	16 % 47 % 20 %	14 308,291 42 375,965 18 158,423
	<i>Série F</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	32 % 30 % 27 %	165 381,091 153 941,669 138 936,556
Catégorie fonds du marché monétaire Russell	<i>Série B</i> Marchés mondiaux CIBC Inc. Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	14 % 53 % 18 %	54 728,821 211 638,685 72 398,851
	<i>Série E</i> Fundex Investissements Inc.	Inscrite	100 %	15 540,115
	<i>Série F</i> Scotia Capitaux Inc. GMP Valeurs mobilières S.E.C.	Inscrite Inscrite	87 % 10 %	176 898,762 19 338,236
Catégorie portefeuille essentiel de retraite Russell	<i>Série B</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse Marchés mondiaux CIBC Inc. Valeurs mobilières Desjardins	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	22 % 23 % 12 % 12 % 12 %	1 186 320,297 1 227 148,978 646 398,951 645 978,529 623 261,890
	<i>Série E</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite	48 % 37 %	200 783,411 154 884,557
	<i>Série F</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite	33 % 46 %	634 859,485 882 348,147

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts	
	<i>Série F-5</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite	19 % 50 % 18 %	29 743,136 79 307,057 28 659,763	
	<i>Série F-6</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse ATB Securities Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	22 % 24 % 20 % 33 %	11 231,343 11 993,108 10 358,879 17 013,961	
	<i>Série F-7</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite	16 % 75 %	4 929,189 23 620,636	
	<i>Série I-5</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite	39 % 28 % 16 %	158 894,315 114 984,098 65 896,797	
	<i>Série I-6</i> Raymond James Ltée RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	28 % 22 % 32 %	19 589,456 15 564,604 22 100,840	
	<i>Série I-7</i> Desjardins Sécurité financière Investissements Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite	16 % 51 %	11 355,468 36 656,049	
	Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell	<i>Série B</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite	48 % 19 %	2 205 424,454 875 967,003
		<i>Série E</i> Scotia Capitaux Inc.	Inscrite	68 %	271 965,208
		<i>Série E5</i> IPC Investment Corporation	Inscrite	100 %	43 783,663
		<i>Série F</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite Inscrite	17 % 65 %	196 545,234 432 321,150
		<i>Série F-5</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	13 % 41 % 32 %	18 034,008 57 896,942 44 972,818
		<i>Série F-7</i> GMP Valeurs mobilières S.E.C. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	13 % 44 % 29 %	23 031,359 77 647,621 50 589,288

Fonds	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts
	<i>Série I-5</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite	57 % 29 %	239 976,092 121 758,907
	<i>Série I-7</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite	37 % 51 %	178 459,273 248 349,364
Catégorie portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell	<i>Série B</i> Marchés mondiaux CIBC Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	33 % 29 % 26 %	290 027,201 254 310,263 222 883,177
	<i>Série E</i> Valeurs mobilières PEAK Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite Inscrite	22 % 78 %	34 992,239 127 113,752
	<i>Série F</i> Scotia Capitaux Inc. RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite	35 % 19 % 29 %	174 885,211 96 448,544 147 980,315
	<i>Série F5</i> Marchés mondiaux CIBC Inc. Raymond James Ltée RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse	Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite Inscrite	32 % 14 % 11 % 12 % 31 %	5 425,627 2 323,963 1 947,225 2 075,992 5 339,461
	<i>Série F6</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	94 %	12 856,400
	<i>Série F7</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Placements Manuvie Inc.	Inscrite Inscrite	74 % 19 %	13 011,692 3 342,195
	<i>Série I-5</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Conseils de placement privés TD Waterhouse Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	43 % 16 % 26 %	13 337,492 4 861,323 8 020,295
	<i>Série I-6</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc. Marchés mondiaux CIBC Inc.	Inscrite Inscrite Inscrite	63 % 21 % 13 %	7 379,403 2 509,450 1 469,074
	<i>Série I-7</i> RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	Inscrite	74 %	23 862,275

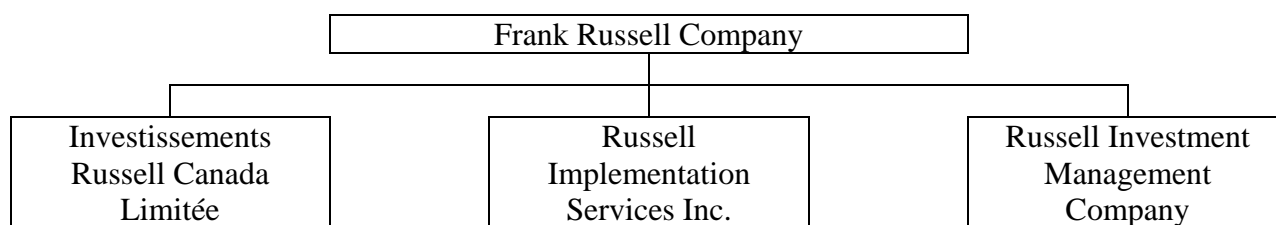
Les administrateurs et hauts dirigeants d'Investissements Russell Canada Limitée sont propriétaires au total de 10 % ou moins de chacun des Fonds.

Nous pouvons gérer d'autres OPC et offrir des services à d'autres clients pendant que nous gérons les Fonds. Dans le cadre de la prestation de ces services, nous pouvons utiliser ou non les mêmes stratégies pour les Fonds et nos autres clients. Si nous recommandons des sous-conseillers à des tiers, nous pouvons ou non faire appel à ces sous-conseillers pour les Fonds. De plus, bien que nous tentions de nous assurer que les sous-conseillers consacrent suffisamment de leur temps et de leurs compétences à la gestion des Fonds, nous ne limitons pas les services que ces sous-conseillers offrent à d'autres clients.

Les sous-conseillers peuvent parfois effectuer les mêmes placements pour un Fonds que pour un ou plusieurs de leurs autres clients. Cette situation peut entraîner un conflit d'intérêts si seul un montant limité du placement est disponible ou si les placements sont achetés à des prix différents pour différents clients. En pareil cas, nos sous-conseillers ont pour principe de répartir les placements équitablement entre les Fonds et leurs autres clients.

Entités membres du groupe

Investissements Russell Canada Limitée, Russell Implementation Services Inc. et Russell Investment Management Company sont détenues en propriété exclusive par Frank Russell Company. Russell Implementation Services Inc. fournit des services de courtage aux Fonds, agit à titre de sous-conseiller pour les Fonds et peut fournir des services liés au change. Russell Investment Management Company agit comme sous-conseiller pour certains Fonds. Frank Russell Company agit à titre de sous-conseiller pour les Fonds. Russell Implementation Services Inc., Russell Investment Management Company et Frank Russell Company sont payées par Investissements Russell Canada Limitée, et non par les Fonds, pour les services de sous-conseillers qu'elles exécutent. Les courtages versés par les Fonds à chaque entité membre de notre groupe sont indiqués dans les états financiers semestriels et les états financiers annuels vérifiés des Fonds.



Le nom de tous les membres de la direction et des administrateurs d'Investissements Russell Canada Limitée, ainsi que les postes qu'ils occupent au sein des membres de notre groupe, le cas échéant, sont indiqués à la rubrique « *Gestion des Fonds* ».

Restrictions applicables aux OPC gérés par un courtier

Les Fonds sont actuellement assujettis à certaines restrictions supplémentaires énoncées à l'article 4.1 du Règlement 81-102, puisqu'ils sont des OPC gérés par un courtier. Sous réserve de certaines exceptions, les Fonds ne doivent pas sciemment faire un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur, sauf ceux émis ou garantis entièrement et sans condition par le gouvernement du Canada ou par le gouvernement d'une province du Canada :

- a) pendant une période de 60 jours après que nous, une personne ou une société qui a des liens avec nous ou qui est membre de notre groupe avons rempli la fonction de preneur ferme à l'occasion du placement de titres de la catégorie visée de l'émetteur (sauf à titre de membre du syndicat de placement plaçant tout au plus 5 % de l'émission)
- b) dont un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'Investissements Russell Canada Limitée ou un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'une personne ou société membre du groupe d'Investissements Russell Canada Limitée ou ayant des liens avec celle-ci est un dirigeant ou un administrateur, cette condition ne s'appliquant pas dans le cas de celui :
 - (i) qui ne participe pas à l'élaboration des décisions en matière de placement prises pour le compte du Fonds
 - (ii) qui n'a pas accès, avant leur mise en œuvre, à l'information concernant les décisions en matière de placement prises pour le compte du Fonds
 - (iii) qui n'influe pas, sinon par des rapports de recherche, des études statistiques ou d'autres publications généralement accessibles au client, sur les décisions en matière de placement prises pour le compte du Fonds

Surveillance des Fonds

Conseil d'administration de la Société

La Société est une société de placement à capital variable constituée en vertu de la LCSA. Le conseil d'administration de la Société, qui est responsable des affaires et des activités de la Société, se charge notamment de nous superviser dans notre rôle de gestionnaire des Fonds société. Le conseil d'administration est actuellement composé de six membres, dont deux sont des administrateurs indépendants de nous et des membres de notre groupe. Le nom et la municipalité de résidence de chacun des membres du conseil d'administration se trouvent à la rubrique « *Gestion des Fonds – Administrateurs et dirigeants de la Société* ». La Société verse des jetons de présence aux membres de son conseil d'administration qui ne sont pas des représentants de Russell (à l'heure actuelle, un total de 36 000 \$ par an) et les rembourse de leurs frais. Au titre de l'exercice le plus récent de la Société, les membres du conseil d'administration de la Société ont reçu ou devaient recevoir une rémunération globale de 36 000 \$.

Gestionnaire

Dans le cadre de nos fonctions à titre de gestionnaire des Fonds, nous sommes également responsables de la surveillance des Fonds. Nous agissons avec honnêteté, bonne foi et au mieux des intérêts des Fonds et faisons preuve du même degré de soin, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente démontrerait en pareille situation.

Notre conseil d'administration est chargé de s'assurer que nous respectons ces obligations. Le conseil d'administration se compose actuellement de quatre membres. Le conseil d'administration ne compte aucun administrateur indépendant. Le nom et la municipalité de

résidence des membres du conseil d'administration se trouvent à la rubrique « *Gestion des Fonds – Gestionnaire – Nos administrateurs et dirigeants* ».

Nous pouvons retenir les services de divers sous-conseillers indépendants pour donner des conseils de placement et assurer la gestion des portefeuilles des Fonds. Notre conseil d'administration supervise la nomination et la révocation des sous-conseillers, établit des lignes directrices pour les Fonds et reçoit et analyse l'information et les rapports relatifs aux Fonds.

Les restrictions de placement des Fonds sont établies au moyen de directives de placement avec le sous-conseiller de chaque Fonds. Ces directives de placement précisent les types de titres que les Fonds peuvent détenir dans leur portefeuille ainsi que les stratégies et les caractéristiques de la structure de chaque portefeuille. Les directives des Fonds comprennent des limites et des mesures de contrôle à l'égard des opérations des Fonds sur instruments dérivés.

Investissements Russell Canada Limitée, à titre de gestionnaire, établit les directives de placement pour les Fonds et supervise périodiquement les activités courantes des sous-conseillers afin de s'assurer que ces activités sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement des Fonds. Les directives de placement sont supervisées sur une base permanente au moyen de rapports informatiques, d'analyses ponctuelles et de discussions fréquentes avec les sous-conseillers.

Les directives de placement des sous-conseillers permettent à ceux-ci d'utiliser des instruments dérivés en se conformant aux objectifs et aux stratégies de placement des Fonds et aux exigences du Règlement 81-102, sous réserve de toute dispense éventuelle obtenue par les Fonds. Parallèlement, chaque sous-conseiller est tenu de mettre en application des procédés et méthodes écrits quant à l'utilisation d'instruments dérivés à titre de placements au sein des Fonds. Ces procédés et méthodes doivent établir des méthodes précises relativement à l'autorisation, à la documentation, à l'établissement de rapports, à la surveillance et à l'examen des stratégies et des positions liées aux instruments dérivés, et ces procédés et méthodes doivent être passés en revue au moins une fois l'an par le sous-conseiller. Nous exigeons aussi que celui-ci se serve de procédés de gestion des risques afin de surveiller et de mesurer les risques liés aux avoirs de portefeuille des Fonds, y compris les positions en instruments dérivés. Les sous-conseillers utilisent au besoin des méthodes de mesure des risques ou des simulations de risque pour tester les avoirs en instruments dérivés des Fonds en situation de tension.

Nous nous sommes dotés de nos propres directives de placement écrites à l'égard de l'utilisation d'instruments dérivés par les Fonds, lesquelles précisent notamment les objectifs pour la négociation de tels instruments par les Fonds et les méthodes de gestion des risques applicables à ces opérations. Nos directives sont passées en revue périodiquement par des cadres supérieurs de notre groupe de gestion de portefeuille. Notre chef des placements est responsable de la supervision de l'ensemble des stratégies autorisées par les Fonds en matière d'instruments dérivés. De plus, le personnel chargé de la conformité surveille l'utilisation des instruments dérivés par les Fonds dans le cadre de notre examen périodique des activités des Fonds. L'établissement de limites et de mesures de contrôle relativement à l'utilisation d'instruments dérivés par les Fonds fait partie de notre politique de conformité, laquelle inclut par ailleurs des examens et une surveillance effectués par des analystes qui s'assurent que les positions des

Fonds en instruments dérivés demeurent à l'intérieur de ces limites et qu'ils restent régis par ces mesures de contrôle.

En outre, afin de s'assurer que les Fonds se conforment aux exigences réglementaires, ils sont supervisés régulièrement par le service de la conformité, qui utilise autant les rapports établis par le système que ceux qui proviennent des sous-conseillers.

Nous n'assurons la garde d'aucun actif, titre, montant ou bien d'un Fonds.

Nos pratiques en matière de vente sont conformes aux dispositions du *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif*, qui régissent des activités telles que la rémunération des courtiers, les pratiques commerciales, les activités de formation, les séminaires et les activités de promotion.

Investissements Russell Canada Limitée a en place un code de conduite et un code de déontologie (les « codes ») que tous les employés doivent respecter. Les codes énoncent des directives en matière de normes éthiques, de conflits d'intérêts, de confidentialité, d'opérations boursières personnelles, de liens avec d'autres sociétés et de dons. Ils sont révisés et mis à jour annuellement; à cette occasion, chaque employé est tenu d'attester qu'il a lu les codes mis à jour et qu'il accepte d'en respecter les exigences.

Comité d'examen indépendant

Voici la liste des personnes qui composent le comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour tous les Fonds.

Nom et municipalité de résidence	Renseignements biographiques
Stanley M. Beck, c.r.	M. Beck a été admis au Barreau de l'Ontario en 1962 et nommé conseil de la reine en 1984. Il a été professeur de droit et doyen de la Osgoode Hall Law School de Toronto. Il a aussi été président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario de 1985 à 1989. M. Beck siège au conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés ouvertes et il est consultant en matière de valeurs mobilières et d'entreprise.
Lawrence A. Ward	M. Ward est comptable agréé. Au moment de prendre sa retraite en 2003, il était associé principal d'un grand cabinet comptable. Au cours de sa carrière dans le domaine de la vérification, il a travaillé auprès d'un bon nombre d'OPC et de sociétés de placement. Depuis juin 2003, M. Ward est consultant commercial et financier, spécialisé en gestion du risque et en gouvernance d'entreprise. Il est membre actif d'organismes communautaires et siège au conseil de nombreux organismes sans but lucratif.
Eamonn McConnell	M. McConnell est associé de la firme EM Partners, société de capital de risque qu'il a cofondée en 2002. Il travaille depuis plus de 20 ans dans le domaine des services bancaires d'investissement et de la gestion de fonds. Au cours de sa carrière, M. McConnell a travaillé au Canada, au Royaume-Uni et en Asie dans une foule de domaines allant des produits financiers de créance et de participation, de la création d'une société de gestion en épargne collective et du lancement subséquent de plusieurs

Nom et municipalité de résidence	Renseignements biographiques
	fonds, à la fondation d'EM Partners, société de gestion de placements spécialisée en capital de risque
W. William Woods	M. Woods est un avocat autorisé à exercer en Angleterre, au Pays de Galles, aux Bermudes et à Hong Kong. Il a été conseiller juridique de la Bourse de Hong Kong et chef de la direction de la Bourse des Bermudes. Il est spécialisé dans la prestation de services indépendants de gouvernance de fonds et siège à titre d'administrateur indépendant au conseil de certains fonds de couverture.

Chaque membre du CEI est indépendant de nous, des membres de notre groupe et de chaque Fonds. Le CEI procède à un examen indépendant des conflits d'intérêts mettant en cause les Fonds et il exerce un jugement impartial relativement à ces conflits. Son mandat comprend l'examen de questions relatives aux conflits d'intérêts et la recommandation des mesures que nous devrions adopter afin de résoudre ces questions d'une manière juste et raisonnable pour les Fonds dans les circonstances. Le CEI examine aussi toutes les autres questions prévues par les lois, règlements et règles applicables en valeurs mobilières et il fournit des conseils à leur égard ou accorde son consentement au besoin.

Entre autres choses, le CEI établit au moins une fois l'an un rapport sur ses activités destiné aux porteurs de titres des Fonds, qui peuvent se le procurer sur notre site Web au www.russell.com/ca, ou sur demande et sans frais, en appelant au 1-888-509-1792, ou par courriel à canada@russell.com.

Conformément aux exigences de la réglementation en valeurs mobilières, les dépenses du CEI sont à la charge des Fonds, notamment les frais des membres du CEI et d'Independent Review Inc. (une société qui offre des services d'aide administrative, notamment des services de secrétariat, pour les activités du CEI). Les membres du CEI touchent une rémunération annuelle fixe pour leurs services et ils sont remboursés de leurs dépenses (y compris les frais de secrétariat). Les honoraires annuels et les dépenses sont répartis entre tous les Fonds, de sorte qu'une petite partie seulement des frais annuels du CEI est imputée à chaque Fonds. La rémunération annuelle est déterminée par le CEI et elle est divulguée dans le rapport annuel que celui-ci établit à l'intention des actionnaires et des porteurs de titres des Fonds. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la rémunération globale des membres du CEI s'est chiffrée à 78 000 \$.

Prêt de titres

Pour tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans leur portefeuille, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres conformes à leurs objectifs de placement et permises par la législation en valeurs mobilières. Dans une opération de prêt de titres, un Fonds prête des titres de son portefeuille à un emprunteur moyennant des frais.

Un Fonds peut prêter des titres qu'il détient dans son portefeuille à des emprunteurs admissibles qui fournissent une garantie suffisante. Si l'emprunteur ne peut respecter ses engagements, le Fonds peut subir une perte. Par exemple, un Fonds risque de perdre les titres prêtés à un

emprunteur si ce dernier est incapable de tenir sa promesse de remettre les titres ou de régler l'opération et que la garantie fournie est insuffisante.

Dans la mesure où le Fonds accepte une garantie en espèces et qu'il l'investit, il prend en charge tous les risques de pertes associés au placement ou au marché à l'égard du placement de la garantie en espèces. Si la valeur de la garantie en espèces qui a été investie est insuffisante pour rembourser tous les montants dus à l'emprunteur, le Fonds est responsable de cette insuffisance.

Les opérations de prêt de titres sont assujetties aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières et à la convention que nous avons conclue avec notre agent de prêt de titres. Voici un certain nombre de ces exigences, conçues dans le but de réduire le risque au minimum :

- l'emprunteur des titres doit fournir une garantie autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui représente au moins 102 % de la valeur marchande des titres prêtés
- les Fonds feront affaire uniquement avec des emprunteurs qui ont été approuvés par le gestionnaire et l'agent de prêt de titres, et les emprunteurs seront assujettis à des restrictions concernant le crédit et les opérations
- au plus 50 % de l'actif d'un Fonds peut être prêté dans de telles opérations
- la valeur des titres et des garanties sera surveillée quotidiennement
- le Fonds peut investir la garantie en espèces uniquement dans des titres admissibles (tels que des titres de créance des gouvernements canadien et américain et des titres de créance ayant obtenu une note d'une agence de notation visée par règlement) ayant une durée jusqu'à l'échéance d'au plus 90 jours
- si un emprunteur ne retourne pas les titres, notre agent de prêt de titres versera au Fonds la valeur marchande de ces titres
- des contrôles internes, des procédures et des registres doivent être maintenus
- les opérations de prêt de titres peuvent prendre fin à tout moment

Le dépositaire ou le sous-dépositaire agit comme mandataire des Fonds relativement à l'administration des opérations de prêt de titres et il est notamment chargé de négocier l'entente, d'évaluer la solvabilité des contreparties et de percevoir les frais gagnés par les Fonds. Le mandataire surveille aussi la garantie fournie afin de s'assurer qu'elle demeure dans les paramètres prescrits. Le mandataire a établi des politiques et des procédures écrites précisant (i) les objectifs de ces opérations et les procédures de gestion des risques applicables, (ii) les contrôles appliqués dès la conclusion de ces opérations et les personnes chargées d'autoriser ces contrôles, et (iii) les procédures de gestion des risques qu'il estime indiquées pour tester les portefeuilles. Ces politiques et procédures sont révisées au moins une fois l'an. La décision d'utiliser ou non ces opérations est prise par le sous-conseiller ou par nous.

On procède chaque année à un examen de toutes les exigences susmentionnées afin d'assurer la bonne gestion des risques associés aux opérations de prêt de titres.

Vote par procuration

Lorsqu'un Fonds investit dans les parts d'un fonds sous-jacent, vous n'avez aucun droit de vote direct en ce qui concerne toute modification proposée au fonds sous-jacent. Nous ne pouvons pas exercer les droits de vote rattachés aux avoirs d'un Fonds dans un fonds sous-jacent. Nous pouvons toutefois, à notre gré, faire en sorte que les porteurs de titres du Fonds puissent donner des directives sur la façon d'exercer les droits de vote afférents à leur quote-part de la participation du Fonds dans le fonds sous-jacent. En règle générale, nous tentons de donner aux porteurs de titres du Fonds l'occasion d'exercer directement leurs droits de vote, tel qu'il est mentionné ci-dessus.

En ce qui concerne les autres titres de portefeuille détenus par un Fonds, l'exercice des droits de vote par procuration pour les besoins du Fonds se fait conformément aux directives de vote par procuration (les « directives »). Les directives ont pour but de fournir des instructions de vote qui, selon nous, sont établies au mieux des intérêts des Fonds. Les directives comprennent des politiques permanentes pour le traitement des questions courantes sur lesquelles nous pouvons être appelés à voter.

Pour nous aider à exercer nos droits de vote, y compris à l'égard des conflits d'intérêts qui risquent de survenir au moment de voter, nous avons retenu les services de ISS Governance Services (« ISS »), une unité opérationnelle de RiskMetrics Group et un tiers indépendant du gestionnaire, pour procéder aux recherches et formuler des recommandations en conformité avec les directives et pour s'occuper des aspects administratifs du vote, à savoir remplir les bulletins et poster les procurations. ISS passe en revue chaque procuration que nous recevons et exerce conformément aux directives les droits de vote qui y sont rattachés.

Le comité de vote par procuration (le « comité ») a été mis sur pied par notre société mère, Frank Russell Company et il est composé des représentants des divers groupes de fonds d'investissement Russell du monde entier. Notre chef des placements fait partie du comité et se prononce sur les questions dont le comité est saisi. Russell a délégué au comité l'autorité d'exercer les droits de vote rattachés aux procurations qui ne sont pas visées par les directives et certaines autres compétences administratives.

S'il faut tenir un vote sur un sujet qui n'est pas visé par les directives ou si les directives précisent que le vote doit être donné au cas par cas, le comité de vote par procuration demande une recommandation à ISS. Les membres du comité ne sont pas tenus de se conformer à cette recommandation. Toutefois, si un membre du comité ne s'y conforme pas, il devra attester du fait qu'il n'a pas de conflit d'intérêts relativement à la question sur laquelle porte le vote. Investissements Russell Canada Limitée n'exerce aucun droit de vote contrairement à la recommandation d'ISS, à moins d'avoir reçu l'attestation voulue. Si un membre du comité ne peut livrer l'attestation confirmant l'absence d'un conflit d'intérêts, les droits de vote rattachés aux titres sont exercés conformément à la recommandation d'ISS.

Vous pouvez obtenir sans frais les politiques et procédures que nous suivons au moment d'exercer les droits de vote par procuration liés aux titres du portefeuille, en composant le 1-888-509-1792 ou en nous écrivant à l'adresse suivante :

Investissements Russell Canada Limitée
1 First Canadian Place 100 King Street West, Suite 5900
Toronto (Ontario) M5X 1E4

À l'attention du directeur, Service à la clientèle

Tous les porteurs de titres des Fonds pourront obtenir gratuitement, sur demande, le relevé des votes par procuration de chaque Fonds pour la période de douze mois terminée le 30 juin. Ce relevé est également disponible sur notre site Web à l'adresse www.russell.com/ca à tout moment après le 31 août de cette année.

Contrats importants

Nous avons indiqué ci-après les contrats importants. Les contrats importants excluent ceux que nous avons conclus dans le cours normal des affaires des Fonds. Vous pouvez consulter un exemplaire de ces documents à notre siège social tout jour ouvrable pendant les heures d'ouverture. Pour connaître notre adresse, veuillez consulter la couverture arrière de la présente notice annuelle.

Statuts constitutifs

Les statuts constitutifs de la Société en vertu de la LCSA sont datés du 3 septembre 2008 et ont été modifiés par la suite. Se reporter à la description fournie à la rubrique « *Administration des Fonds – Fonds société* ».

Déclaration de fiducie

Chaque Fonds fiduciaire est une fiducie à capital variable distincte régie par une déclaration de fiducie modifiée et mise à jour datée du 3 décembre 2010 et modifiée par la suite, en vertu de laquelle Investissements Russell Canada Limitée agit en qualité de fiduciaire. La déclaration de fiducie modifiée et mise à jour établit également ce qui suit :

- les pouvoirs et obligations d'Investissements Russell Canada Limitée à titre de fiduciaire
- les attributs des parts des Fonds fiduciaires, y compris la manière dont les parts peuvent être achetées, substituées et vendues ainsi que leur mode d'évaluation

Conventions de gestion

Investissements Russell Canada Limitée est responsable de la gestion et de l'administration des Fonds aux termes d'une convention de gestion cadre modifiée et mise à jour datée du 3 décembre 2010 conclue avec la société.

Investissements Russell Canada Limitée est responsable de la gestion et de l'administration des Fonds fiduciaires aux termes d'une convention de gestion cadre modifiée et mise à jour datée du 3 décembre 2010 conclue entre elle et Investissement Russell Canada Limitée à titre de fiduciaire des Fonds fiduciaires.

À titre de gestionnaire de portefeuille, nous supervisons tous les services de gestion de portefeuille, élaborons le programme de placement de chaque Fonds, établissons ses politiques en matière de placement et, au besoin, sélectionnons ses gestionnaires des placements, répartissons ses actifs parmi les sous-conseillers et surveillons les programmes de placement des sous-conseillers et leur rendement.

Nous pouvons démissionner à titre de gestionnaire d'un Fonds en donnant un préavis de 60 jours à la Société (dans le cas d'un Fonds société) ou au fiduciaire (dans celui d'un Fonds fiduciaire). Nous pouvons être destitués par la Société (dans le cas d'un Fonds société) ou par le fiduciaire (dans celui d'un Fonds fiduciaire) en tout temps si nous sommes déclarés faillis ou insolubles, que nos actifs deviennent passibles d'être saisis par une autorité publique ou gouvernementale ou si nous devenons non-résidents du Canada.

Conventions de garde

La Banque Canadienne Impériale de Commerce est le dépositaire des Fonds société aux termes d'une convention conclue avec la Société en date du 27 octobre 2008, dans sa version modifiée.

La Banque Canadienne Impériale de Commerce est le dépositaire des Fonds fiduciaires aux termes d'une convention conclue avec Investissements Russell Canada Limitée, à titre de fiduciaire des Fonds fiduciaires, datée du 4 octobre 2002 et modifiée par la suite.

Ces conventions peuvent être résiliées par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un préavis écrit de 90 jours.

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES

Nous n'avons connaissance d'aucune procédure judiciaire, en attente ou en cours, qui pourrait toucher les Fonds.

CONSENTEMENT DE L'AUDITEUR

Catégorie portefeuille équilibré LifePoints Russell (séries B, F, F-6 et I-6)
Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell (séries B, F, F-7 et I-7)
Catégorie portefeuille de croissance à long terme LifePoints Russell (séries B et F)
Catégorie portefeuille tout actions LifePoints Russell (séries B et F)
Catégorie fonds d'actions canadiennes Russell (séries B, E et F)
Catégorie fonds d'actions américaines Russell (séries B, E et F)
Catégorie fonds d'actions outre-mer Russell (séries B, E et F)
Catégorie fonds d'actions mondiales Russell (séries B, E et F)
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Russell (séries B, E et F)
Catégorie fonds du marché monétaire Russell (séries B, E et F)
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell (séries B, E, E-5, E-7, F, F-5, F-7, I-5 et I-7)
Catégorie portefeuille essentiel de retraite Russell (séries B, E, E-5, E-6, E-7, F, F-5, F-6, F-7, I-5, I-6 et I-7)
Catégorie gestion du rendement Russell (séries B, E, E-3, E-5, F, F-3, F-5, I-3 et I-5 ainsi que série B couverte en dollars US, série F couverte en dollars US et série I-5 couverte en dollars US)
Catégorie fonds de dividendes canadien Russell (séries B, E et F)
Catégorie portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell (séries B, E, E-5, E-6, E-7, F, F-5, F-6, F-7, I-5, I-6 et I-7)
(les « Fonds de société »)

Fonds d'actions canadiennes Russell (séries A, B, E, F et O)
Fonds d'actions américaines Russell (séries A, B, E, F et O)
Fonds d'actions mondiales Russell (séries A, B, E, F et O)
Fonds d'actions outre-mer Russell (séries A, B, E, F et O)
Fonds d'actions marchés émergents Russell (séries A, B, E, F et O)
Fonds à revenu fixe Russell (séries A, B, E, F et O)
Fonds à revenu fixe Plus Russell (séries A, B, E, F et O)

Fonds du marché monétaire Russell (séries A, B, E, F et O)

Portefeuille essentiel de retraite Russell (séries B, E, E-5, E-6, E-7, F, F-5, F-6, F-7, I-5, I-6, I-7 et O)

Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell (séries E-5, E-7, F-5, F-7, I-5, I-7 et OS)

Fonds de dividendes canadien Russell (séries A, B, E, F et O)

Portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell (séries B, E, E-5, E-6, E-7, F, F-5, F-6, F-7, I-5, I-6, I-7 et O)

(les « Fonds Russell »)

Portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell (séries A, B, F, F-5 et I-5)

Portefeuille équilibré LifePoints Russell (séries A, B, F, F-6 et I-6)

Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell (séries A, B, F, F-7 et I-7)

Portefeuille de croissance à long terme LifePoints Russell (séries A, B et F)

Portefeuille tout actions LifePoints Russell (séries A, B et F)

(les « Portefeuilles LifePoints Russell »)

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell (séries A et B)

Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell (séries A et B)

Fonds d'investissement d'actions américaines Russell (séries A et B)

Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell (séries A et B)

Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell (séries A et B)

(les « Fonds du Groupe de Fonds Russell »)

Fonds de petites sociétés Russell (séries A, B, E, F et O)

Catégorie fonds de petites sociétés Russell (séries B, E et F)

(les « Fonds d'investissement de petites sociétés Russell »)

(collectivement, les « **Fonds** »)

Nous avons lu le prospectus simplifié et la notice annuelle connexe des Fonds datés du 29 juin 2011 relatifs à la vente et à l'émission de parts ou d'actions des Fonds, selon le cas. Nous

nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention de l'auditeur sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soient intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié susmentionné nos rapports datés du 16 septembre 2010 au fiduciaire et aux porteurs de parts de chacun des Fonds Russell (à l'exception du Fonds de dividendes canadien Russell et du Portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell) portant sur l'état du portefeuille de placements au 30 juin 2010, les états de l'actif net aux 30 juin 2010 et 2009 ainsi que sur les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les semestres terminés les 30 juin 2010 et 2009.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié susmentionné nos rapports datés du 16 septembre 2010 aux actionnaires de chacun des Fonds de société (à l'exception de la Catégorie fonds de dividendes canadien Russell et de la Catégorie portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell) portant sur l'état du portefeuille de placements au 30 juin 2010, les états de l'actif net aux 30 juin 2010 et 2009 ainsi que sur les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les semestres terminés les 30 juin 2010 et 2009.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié susmentionné notre rapport daté du 25 mars 2011 au fiduciaire et aux porteurs de parts de chacun des Portefeuilles LifePoints Russell et des Fonds du Groupe de Fonds Russell portant sur les états financiers, qui comprennent l'état du portefeuille de placements au 31 décembre 2010, les états de l'actif net aux 31 décembre 2010 et 2009 ainsi que les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 et les notes y afférentes, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables.

Nous consentons également à ce que soit intégré par renvoi dans le prospectus simplifié susmentionné notre rapport daté du 16 septembre 2010 aux actionnaires de la Catégorie fonds de dividendes canadien Russell portant sur les états du portefeuille de placements et de l'actif net au 30 juin 2010 ainsi que sur les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour la période allant du 20 juillet 2009 au 30 juin 2010.

Nous consentons également à ce que soit intégré par renvoi dans le prospectus simplifié susmentionné notre rapport daté du 16 septembre 2010 au fiduciaire et aux porteurs de parts du Fonds de dividendes canadien Russell portant sur les états du portefeuille de placements et de l'actif net au 30 juin 2010 ainsi que sur les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour la période allant du 20 juillet 2009 au 30 juin 2010.

Nous consentons également à ce que soit intégré par renvoi dans le prospectus simplifié susmentionné notre rapport daté du 16 septembre 2010 aux actionnaires de la Catégorie portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell portant sur les états du portefeuille de placements et de l'actif net au 30 juin 2010 ainsi que sur les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour la période allant du 26 mars 2010 au 30 juin 2010.

Nous consentons également à ce que soit intégré par renvoi dans le prospectus simplifié susmentionné notre rapport daté du 16 septembre 2010 au fiduciaire et aux porteurs de parts du Portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell portant sur les états du portefeuille de placements et de l'actif net au 30 juin 2010 ainsi que sur les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour la période allant du 26 mars 2010 au 30 juin 2010.

Nous consentons également à ce que soit intégré par renvoi dans le prospectus simplifié susmentionné notre rapport daté du 25 octobre 2010 aux administrateurs de Catégorie de société Investissements Russell Inc. portant sur l'état de l'actif net de la Catégorie fonds de petites sociétés Russell au 25 octobre 2010.

Nous consentons également à ce que soit intégré par renvoi dans le prospectus simplifié susmentionné notre rapport daté du 25 octobre 2010 au fiduciaire et au porteur de parts du Fonds de petites sociétés Russell portant sur l'état de l'actif net au 25 octobre 2010.

« *PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.* »
Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 29 juin 2011

ATTESTATIONS

Attestations des Fonds et de leur gestionnaire et placeur principal

Le 29 juin 2011

La présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

« *David Feather* »

David Feather
Directeur général, président et chef de la direction
d'Investissements Russell Canada Limitée

« *David Steele* »

David Steele
Directeur général, Exploitation, et chef des finances
d'Investissements Russell Canada Limitée

« *David Feather* »

David Feather
Chef de la direction de Catégorie de société
Investissements Russell Inc.

« *David Steele* »

David Steele
Chef des finances de Catégorie de société
Investissements Russell Inc.

Au nom du conseil d'administration d'Investissements Russell Canada Limitée, en sa qualité de fiduciaire des Fonds fiduciaires, de gestionnaire et de placeur principal des Fonds

« *Samir Khan* »

Samir Khan
Administrateur d'Investissements Russell Canada
Limitée

« *Bruce Curwood* »

Bruce Curwood
Administrateur d'Investissements Russell Canada
Limitée

Au nom du conseil d'administration de Catégorie de société Investissements Russell Inc.

« *Samir Khan* »

Samir Khan
Administrateur de Catégorie de société
Investissements Russell Inc.

« *Bruce Curwood* »

Bruce Curwood
Administrateur de Catégorie de société
Investissements Russell Inc.

[page couverture arrière]

Fonds Russell

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur les Fonds dans les aperçus du fonds, les rapports de la direction sur le rendement et les états financiers des Fonds.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents comme suit :

- en appelant Investissements Russell Canada Limitée au numéro sans frais 1-888-509-1792
- en nous envoyant un courriel à l'adresse canada@russell.com
- sur notre site Web à l'adresse www.russell.com/ca

Ces documents, ainsi que d'autres renseignements sur les Fonds comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, peuvent aussi être consultés sur notre site Web à l'adresse www.russell.com/ca et à l'adresse www.sedar.com.

Vous pouvez également demander à votre courtier des exemplaires de ces documents ou communiquer avec nous à l'adresse suivante :

Administrateur d'Investissements Russell Canada Limitée
Investissements Russell Canada Limitée
1 First Canadian Place
100 King Street West, Suite 5900
Toronto (Ontario) M5X 1E4

À l'attention du directeur, Service à la clientèle

Investissements Russell et son logo, LifePoints, Russell, Souverain et Programme d'investissement Souverain sont des marques déposées ou des marques de commerce de Frank Russell Company.